

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

AUX ETATS-UNIS



Mémoire présenté par Sylvie LIMOUZI

Sous la direction de Monsieur COMTE, Maître assistant
à l'Université Lyon II.

18^e Promotion

Année 1982

1982/47

LIMOUZI (Sylvie).- La Coopération entre bibliothèques publiques
aux Etats-Unis / présenté par Sylvie Limouzi.-Villeurbanne :
Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1982 .- 45 f.;30 cm.

Bibliogr.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne:1982.

Bibliothèque publique, coopération, Etats-Unis
Coopération, bibliothèque publique, Etats-Unis

Synthèse d'articles parus ces dernières années sur l'organisation
des bibliothèques publiques et de la coopération aux Etats-Unis,
suivie d'une étude de 3 systèmes de bibliothèques : BALIS (Cali-
forne), BARC (Californie), ILLINET (Illinois).

SOMMAIRE

Introduction	1
I-LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES AUX ETATS-UNIS	
A. Historique, généralités	3
B. Administration des bibliothèques publiques	6
1. Organisation administrative des Etats-Unis	
2. Administration des bibliothèques publiques au niveau local	
3. Le gouvernement fédéral et les bibliothèques publiques : LSA - LSCA.	
4. La politique nationale face aux bibliothèques publiques	
C. Le financement des bibliothèques publiques	9
1. Les différentes sources de financement	
2. Perspectives actuelles	
II- LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : UNE APPROCHE THEORIQUE	
A. Pourquoi coopérer ?	15
1. Une nécessité financière	
2. Une nécessité documentaire et technologique	
3. Une nécessité sociale	
B. Structures et administration des systèmes coopératifs	17
1. Structures générales	
2. Administration des systèmes coopératifs	
C. Les fonctions de la coopération entre bibliothèques	21
D. Problèmes et perspectives de la coopération entre bibliothèques publiques	23
1. Problèmes financiers	
2. Problèmes administratifs	
3. Problèmes "sociologiques"	

**III- LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : ETUDE
DE QUELQUES SYSTEMES ET RESEAUX**

A. Le cas de la Californie : BALIS et BARC	29
1. Organisation de la coopération dans l'Etat de Californie	
2. Bay Area Library and Information System : BALIS	
3. Bay Area Research Center : BARC	
B. Le cas de l'Illinois : ILLINET	35
1. Brève présentation de la coopération en Illinois	
2. Illinois Library and Information Network : ILLINET	
3. Fonctionnement du réseau	
C. Quelques remarques en guise de conclusion	41
Conclusion	44
Annexes	
Bibliographie	

INTRODUCTION

La coopération entre bibliothèques n'est pas une idée récente puisqu'en France, dès la Révolution, il y eut un code de catalogage à l'intention des bibliothèques françaises. Aux États-Unis, la Bibliothèque du Congrès a commencé en 1901 à distribuer des fiches de catalogage, tandis qu'en 1916, l'American Library Association (A.L.A.) émettait des normes de catalogage.

Mais c'est surtout lors de la crise économique de 1929-30 que les bibliothèques américaines ont réellement commencé à coopérer en rédigeant des catalogues collectifs.

Après la seconde guerre mondiale, le processus de coopération s'est étendu et s'est diversifié. Au départ la coopération concernait surtout les bibliothèques universitaires mais petit à petit, les bibliothèques publiques ont elles aussi commencé à appartenir à des systèmes de bibliothèques.

L'automatisation des bibliothèques et les progrès de la communication ont donné naissance dans les années 70 à un autre type de coopération : les réseaux.

Mais qu'est-ce que la coopération ? On pourrait la définir pour les bibliothèques comme une mise en commun de ressources ou techniques documentaires afin de parvenir à un résultat maximal avec un coût minimal, et une satisfaction maximale de l'utilisateur.

Pourquoi avoir choisi d'étudier la " Coopération entre bibliothèques publiques aux États Unis " ? L'énoncé comporte 3 parties distinctes, notre démarche repose donc sur 3 raisons.

Nous approfondirons ici un aspect du développement des bibliothèques aux États-Unis, car nous espérons que cette recherche pourra figurer un jour dans une analyse comparative plus vaste de l'organisation des bibliothèques dans différents pays étrangers. L'étude de Monsieur Hassenforder " Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle " s'arrête en 1914 et cela nous semble regrettable car la comparaison avec l'extérieur est souvent d'un enseignement riche.

La coopération aux Etats-Unis est le sujet précis que nous analyserons pour deux raisons :

La première est que les Etats-Unis présentent un système coopératif de bibliothèques très développé et fournissent de nombreux exemples à étudier. De plus, la tradition de lecture publique est très forte dans ce pays. En deuxième lieu, nous savons que la France cherche, elle aussi à établir un système de coopération cohérent entre les bibliothèques. Celle-ci existe déjà et de façon parfois développée dans différents domaines (prêt entre bibliothèques, catalogues collectifs ...) mais aucune action de grande envergure n'a encore été entreprise au niveau régional. L'exemple américain, sans être un modèle, peut fournir une base de réflexion.

Enfin nous parlerons de la coopération entre bibliothèques publiques ; si de nombreux articles ont été rédigés sur des réseaux automatisés comme l'Ohio College Library Center par exemple, l'organisation des systèmes de bibliothèques publiques est, en revanche, souvent ignorée. Or ces bibliothèques " sont les fondations sur lesquelles un réseau national devrait être construit " (1).

Notre but initial était de présenter le fonctionnement et l'administration d'un seul réseau de bibliothèque publique. Devant l'abondance de la documentation générale trouvée dans les revues professionnelles ou envoyée par les bibliothèques américaines elles-mêmes, nous avons décidé d'élargir le sujet et de nous attarder plus longuement sur l'organisation des bibliothèques publiques.

D'autre part, tout au long de notre recherche, nous étudierons généralement plus les aspects structurels et administratifs des problèmes plutôt que leur aspect purement technique.

Nous introduirons tout d'abord les bibliothèques publiques américaines, puis les bases de la coopération aux Etats-Unis.

Enfin nous étudierons plus précisément trois systèmes et réseaux : BALIS (Californie) ; BARC (Californie) et ILLINET (Illinois).

(1)- NATIONAL COMMISSION ON LIBRARIES AND INFORMATION SCIENCE :

Rapport annuel 1974-1975, p.1

I

LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES AUX ETATS-UNIS

Avant d'approfondir le sujet de la coopération entre bibliothèques publiques aux Etats-Unis, il nous semble utile de présenter les bibliothèques publiques. Elles procèdent au départ d'une logique différente de celle qui a conduit au développement des bibliothèques municipales françaises, et suivent donc un cheminement différent. Nous évoquerons tout d'abord brièvement l'histoire de ces bibliothèques publiques (A), puis leur organisation administrative (B), enfin leur financement et les problèmes qu'il pose actuellement (C).

A- HISTORIQUE , GENERALITES

Aux Etats-Unis, la création de Bibliothèques municipales a été précédée par de nombreuses bibliothèques fondées et entretenues par des associations. Les bibliothèques ont donc, dès le début été proches des usagers, elles ont de plus toujours été considérées comme un moyen permettant aux classes défavorisées d'accéder à l'éducation. Nous rappellerons brièvement quelques dates importantes pour l'établissement des bibliothèques publiques aux Etats-Unis.

Dès les années 1850, en Nouvelle Angleterre, les lois sont votées afin d'autoriser les différentes municipalités à lever un impôt en vue de la création et du fonctionnement de la bibliothèque publique. Dès le départ, la bibliothèque est donc une institution décentralisée, dépendant du niveau local. En 1854, la bibliothèque municipale de Boston s'ouvre au public. Elle comporte une section de prêt et une section d'étude. L'émulation jouant, les autres municipalités ont vite, elles aussi, l'idée d'ouvrir une bibliothèque municipale.

C'est au début du XXème siècle que la bibliothèque de comté est créée pour servir les communes rurales (1911 : county library law en Californie). 1876 est l'année de la création, au niveau national, de l'American Library Association qui va jouer un rôle moteur dans le développement des bibliothèques publiques aux Etats-Unis.

En 1875, la bibliothèque publique est parvenue à maturité. Elle propose des annexes, des sections enfantines, des actions auprès des écoles et assure l'éducation continue des adultes.

Disons pour mémoire qu'à la même époque, en France, les bibliothèques municipales sont réservées aux érudits, aux savants locaux tandis que les bibliothèques populaires (1860) ont une fonction limitée : le prêt à domicile. Elles n'offrent ni salle de lecture, ni salle de références.

La bibliothèque municipale française est décrite par H. Michel en 1912 comme : "un lieu un peu secret, place réservée d'ombre et de silence où les bruits de la rue n'arrivent qu'atténués et lointains", tandis que Dewey décrit à la fin du siècle dernier la bibliothèque publique comme : "une institution qui mérite le nom d'université du peuple" (1).

Il est bon de rappeler ces origines différentes des bibliothèques publiques en France et aux Etats-Unis car elles expliquent le décalage entre les deux pays. La bibliothèque publique américaine impose en quelques années des "innovations" (accès direct, section enfantine, salle de lecture...) que les bibliothèques françaises mettront un demi-siècle à découvrir.

Dès le départ, la bibliothèque publique américaine veut être une source d'éducation et d'information. Ce souci est resté vivace jusqu'à nos jours et de nombreux films ou livres en témoignent indirectement.

Il convient cependant de nuancer cette vision très positive des bibliothèques publiques. Celles-ci fonctionnaient (et fonctionnent encore) bien en milieu urbain, dans les grandes villes et leur périphérie, tandis que les communes rurales accusaient un retard considérable. Après le recensement de 1940 dénombrant 131 669 275 habitants aux Etats-Unis, l'American Library Association conduisit une enquête et découvrit alors que 35 millions d'américains n'avaient pas accès à une bibliothèque, tandis que 53 millions avaient accès à des bibliothèques inadéquates...

En 1944, le service public de bibliothèques effectives n'était proposé qu'à la moitié de la population... (2) Les efforts menés dans la seconde moitié du XXème siècle pour combattre ces inégalités n'ont que partiellement réussi.

Après cette brève incursion dans le passé, il faut souligner l'importance et la taille des bibliothèques publiques aux Etats-Unis. Dans une enquête menée en 1977 (3), on en dénombrait 9 553. Certains Etats comme le Nevada possèdent 21 bibliothèques publiques, d'autres (Ohio) 250, 500 (Iowa) 712 (Etat de New York) ou seulement 68 (Nouveau Mexique). Ce nombre est donc très variable et la politique des états envers les bibliothèques publiques est également très variable. La taille des bibliothèques publiques est différente, et les problèmes, les moyens et les services qu'elles proposent sont donc différents eux aussi.

Actuellement la bibliothèque publique a toujours pour but premier de répondre aux demandes des lecteurs. Devant la complexité croissante de ces demandes mais également devant leur variété, la bibliothèque publique a tendance à offrir des services à la fois spécialisés et diversifiés. Aux traditionnelles sections pour enfants et salles de lecture, on ajoute

des services de réponses par téléphone, des services spéciaux pour les différentes minorités ethniques, pour les personnes âgées, les handicapés physiques... La bibliothèque publique tente d'accomplir son rôle de service public face aux différents groupes de la société.

Parfois, elle sort quelque peu du cadre traditionnel puisque certaines d'entre elles prêtent des outils à domicile, organisent des cours de danse... (4)

Ces activités parfois discutables témoignent toutefois du dynamisme de la bibliothèque publique et de son désir d'agir là où elle se trouve : "The right book at the right time to the right person" est l'expression de la philosophie anglo-saxonne en matière de lecture publique, ainsi que le rappelle Geneviève Patte (5).

Mais la bibliothèque publique réussit-elle pleinement à accomplir sa mission ?

La Public Library Association avait publié en 1967 un document : "Minimum Standards for Public Library systems" ; ce document décrivait le fonctionnement des systèmes de bibliothèques publiques et fixait des objectifs à atteindre progressivement par ces systèmes. Ces normes minimum se sont trouvées très vite dépassées pour diverses raisons (inadaptation aux changements technologiques et économiques ; rigidité des propositions...) De plus elles ne s'appliquaient qu'aux systèmes coopératifs de bibliothèques publiques et non aux bibliothèques publiques. La P.L.A. a donc rédigé en 1977 un projet : "A Mission Statement for Public Libraries : Guideline for Public Library service" (6).

Ce projet est intéressant car il reflète les tendances des bibliothèques publiques dans les années 70. Il part du constat de l'inadaptation des bibliothèques publiques face à la société moderne. La bibliothèque actuelle correspond aux besoins du 19ème siècle et un changement de structure des bibliothèques publiques s'impose donc. Elles devraient selon le projet :

- assurer la continuité entre le passé et le présent,
- accepter de choisir parmi la masse documentaire et ne pas laisser ce choix se faire à un autre niveau (gouvernemental par exemple),
- assurer à tous les citoyens un accès égal aux documents, passés et présents.

Les bibliothèques publiques doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- posséder un fonds général afin de pouvoir satisfaire tout le public,
- considérer tous les citoyens comme des utilisateurs potentiels.

Ces missions pourront être menées à bien si la bibliothèque permet l'accès matériel et intellectuel de tous aux collections grâce à des explications et à une formation des utilisateurs. Il est nécessaire que la bibliothèque

publique collabore avec les autres bibliothèques mais également avec d'autres agents.

Enfin, les bibliothèques publiques ont à définir une nouvelle déontologie de la profession. Les bibliothèques publiques des années 80 tenteront, nous l'espérons de réaliser ce programme...

Après cette brève présentation de la bibliothèque publique passée, présente et future, nous nous soucierons maintenant de son fonctionnement concret et donc de son administration.

B- ADMINISTRATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Nous interprèterons le terme "administration" dans un sens large c'est-à-dire que nous étudierons tout d'abord le fonctionnement administratif général des Etats-Unis, puis l'organisation des bibliothèques publiques au niveau local et fédéral (Library service Act de 1956, et Library service Construction Act de 1964), enfin nous replacerons les bibliothèques publiques dans un contexte plus général : dans la politique nationale par rapport aux bibliothèques et à l'information.

1- Organisation administrative des Etats-Unis

Rappelons tout d'abord que les Etats-Unis d'Amérique sont une République Fédérale composée de 50 Etats et du district fédéral de Columbia. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président des Etats-Unis, le pouvoir législatif par le congrès.

Le découpage en différents Etats entraîne une répartition des compétences entre les Etats (administration locale) et le gouvernement fédéral (administration des affaires d'intérêt général). Ceci a évidemment des répercussions sur l'administration des bibliothèques publiques.

Il existe quelques règles générales très importantes en ce qui concerne les bibliothèques publiques.

D'une part aucun pouvoir ne peut être exercé sans base légale, directe ou indirecte. Le règlement du gouvernement concernant les bibliothèques publiques est donc fondé sur le droit écrit.

D'autre part l'accent est mis, dans la Constitution, sur les droits de l'individu en tant que citoyen. Ces droits lui permettent d'organiser des référendums ou des interventions afin de refuser ou exiger une transformation de l'impôt foncier (base de financement des services sociaux et donc des bibliothèques).

Enfin, on remarque l'organisation toujours au niveau des Etats de conseils

et commissions indépendants de l'autorité locale. Il existe dans la plupart des villes des comités chargés des bibliothèques. Ils ont souvent un pouvoir important.

2- Administration des bibliothèques publiques au niveau local

Il y a peu à dire sur l'administration des bibliothèques au niveau local car "l'organisation des collectivités locales ne diffère pas seulement d'un Etat à un autre, mais aussi à l'intérieur d'un même Etat. Il existe d'innombrables différences de structure, de nomenclature et d'échelle d'activités qui font que toute généralisation ou presque appelle des réserves..." (7) Le terme collectivité locale recouvre aux Etats-Unis des réalités très variées : comtés, communes, municipalités et districts spéciaux...

On dénombre plus de 90 000 unités de gouvernement local.

Elles intéressent les bibliothèques publiques car une grande majorité de leur financement provient d'elles. (cf. infra)

Entre le niveau local et le gouvernement fédéral, les Etats ont un grand pouvoir de décision. Leur autonomie est difficilement remise en cause et cela provoque parfois des problèmes juridictionnels dans le domaine de la coopération entre bibliothèques.

L'Etat administre les bibliothèques publiques au moyen de "Public Library Law" et de conseils de bibliothèques.

3- Le gouvernement fédéral et les bibliothèques publiques : LSA-LSCA

Avant les années 1945-1946, le gouvernement fédéral jouait un rôle peu important envers les bibliothèques publiques. Mais à la fin de la seconde guerre mondiale, le pays s'est tourné vers le congrès américain afin qu'il légifère et qu'il finance des programmes sociaux.

La plupart des pays occidentaux effectuaient alors le même type de démarche auprès de "l'Etat providence".

Les bibliothèques publiques ont donc bénéficié de cette évolution.

L'American Library Association s'est efforcée pendant 10 ans de faire voter un programme fédéral d'aide aux bibliothèques publiques.

En 1956, le Library Services Act est voté. C'est un plan de 5 ans de subvention aux Etats présentant des programmes de développement des bibliothèques publiques en milieu rural.

En effet, en 1956 vingt six millions de résidents ruraux et trois cents comtés ruraux ne disposaient pas de bibliothèques publiques.

En 1960, l'acte fut renouvelé et étudié, puis prolongé jusqu'en 1966.

Le Library Service and Construction Act (LSCA), voté en 1964, avait pour but d'aider à l'équipement et à la construction de locaux de bibliothèques adéquates. Il prévoyait trois ans de subventions pour la construction et la rénovation de bibliothèques urbaines et rurales. Il fut prolongé et amendé en 1966, puis à nouveau en 1970.

Les administrations des Présidents Kennedy et Johnson de 1963 à 1967 ont subventionné de nombreux programmes spécifiques au moyen de "grant-in-aid". C'est l'âge d'or du fédéralisme.

Dès le départ, le gouvernement fédéral a exprimé le désir de laisser aux Etats leur autonomie malgré cet apport financier nouveau. Le L.S.A. prévoit que : " les provisions de cet acte (L.S.A) ne devraient pas interférer avec les initiatives et les responsabilités locales ou d'Etat dans la conduite des services de bibliothèque publique"...Le gouvernement fédéral agit donc dans des domaines précis (bibliothèques publiques en milieu rural, construction...), même si le contenu du LSCA s'est élargi (title III 1970 : coopération entre bibliothèques).

L'administration des bibliothèques publiques s'opère essentiellement au niveau local et d'Etat même si le gouvernement fédéral propose et subventionne des programmes spécifiques.

4- La politique nationale face aux bibliothèques publiques

Elle s'exprime à travers plusieurs instances. L'organe fédéral des bibliothèques, (publiques et autres) pour les problèmes nationaux est l'Office of Libraries and Learning Resources au sein de l'Office of Education.

Les associations professionnelles et en particulier l'American Library Association participent à l'élaboration d'une politique nationale en faveur des bibliothèques publiques mais ce ne sont pas des instances gouvernementales. De plus, en raison de la disparité des bibliothèques publiques et de leur personnel aux Etats-Unis, l'A.L.A. ne peut se prétendre représentative de toute la profession. Elle regroupe diverses tendances, propose d'adhérer à de nombreux comités spécialisés (sur la coopération, les bibliothèques pour enfants...). Elle tente d'élaborer des "normes" pour le recrutement d'un personnel qualifié.

Ses conférences annuelles entraînent des débats sur des sujets d'actualité. Récemment, par exemple, s'est tenue sa conférence de milieu d'hiver ("Mid-winter meeting"). Elle a été axée sur la critique de la détérioration des programmes fédéraux des bibliothèques et du statut de la profession. (8)

Il convient ici de mentionner de façon particulière la National Commission

on Libraries and Information Science (N.C.L.I.S.) créée en 1970 afin d'effectuer des recherches et une planification dans le domaine des bibliothèques et des sciences de l'information, ainsi que de conseiller le Président des Etats-Unis et le Congrès sur la politique nationale à mener dans ce domaine.

Elle succède au National Advisory Comitee on Library qui datait de 1966. La Commission a élaboré un programme en 1975 (National Program Document) (9). L'idée générale de ce document était que la bibliothèque devait s'orienter plus nettement vers l'utilisateur. Il partait de cinq postulats et retenait huit objectifs.

Les membres du N.C.L.I.S. appartiennent au monde de l'information et des bibliothèques. Son président est nommé par le Président des Etats-Unis. Le N.C.L.I.S. aide à la préparation de la "White House Conference on Library and Information services". La première de ces conférences, dont le but est de dresser l'état de la nation en matière de bibliothèques, a eu lieu en 1974. Malgré les protestations des associations professionnelles et des usagers concernés, le Président Reagan a décidé d'interrompre le N.C.L.I.S. (10).

C- LE FINANCEMENT DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Pour terminer cette présentation générale des bibliothèques publiques aux Etats-Unis, nous aborderons un volet très important de leur fonctionnement : le financement.

Nous étudierons d'abord les trois niveaux de financement (correspondant aux trois niveaux de gouvernement), puis les projets actuels en matière de financement des bibliothèques publiques.

1- Les différentes sources de financement

Tout d'abord de même que l'administration des bibliothèques publiques est décentralisée et varie donc d'un Etat à l'autre, d'un comté à l'autre, leur financement n'est pas uniforme dans tout le pays. On assiste actuellement à une détérioration des services de bibliothèques publiques dans le Nord-Est et le Midwest, précurseurs jusqu'alors en matière de bibliothèques, tandis que dans le Sud-Sud-Ouest, les bibliothèques sont subventionnées et ont peu de problèmes. Un autre phénomène récent est l'expansion des bibliothèques périphériques et l'effacement progressif du rôle des bibliothèques publiques urbaines centrales. Les ressources financières des bibliothèques publiques se répartissent ainsi : 82% sont locales, 13% proviennent de l'Etat et 5% uniquement du gouvernement fédéral (11).

Le financement des bibliothèques publiques est donc essentiellement local. L'impôt local, dont le taux est voté par les administrés, le finance indirectement. En période de crise économique, le citoyen hésite à payer des impôts élevés pour les services publics. Or, nous l'avons vu, les droits des citoyens sont très importants aux Etats-Unis. Ils peuvent donc se grouper pour exiger la hausse ou la baisse de l'impôt local... et donc les ressources financières des services sociaux.

L'impôt local est profondément inégalitaire, car il dépend directement de la valeur foncière. D'autre part, le revenu émanant de cet impôt demeure constant et n'augmente que très graduellement. Ceci pose un grave problème lorsque l'inflation est importante. Cependant, même inégalitaire, cet impôt assure la majorité des recettes financières des bibliothèques publiques et le Sénateur Jarvis, en faisant voter en 1978 en Californie la "Proposition 13" qui éliminait la plupart des impôts locaux, a porté une grave atteinte aux bibliothèques publiques de cet Etat. Celles-ci se débattent, depuis, dans une crise financière.

Le financement par les Etats est, lui aussi, très très variable. Certains Etats du Sud fournissent 20% des ressources des bibliothèques publiques, tandis que le Colorado n'en fournit que 7%.

Deux Etats (sur 50) ont une clause dans leur Constitution décidant de l'aide de l'Etat pour les bibliothèques publiques (Missouri et Michigan), quinze Etats ont institué un programme de subventions ("grants-in-aid") spécifiques. Onze Etats n'ont, cependant, encore aucun programme de financement direct. Les bibliothèques ne peuvent donc pas être assurées de la somme que l'Etat va consacrer à leur financement.

Enfin, la troisième source de financement se trouve au niveau fédéral. Aux subventions offertes par le L.S.C.A., on peut ajouter quelques subventions spécifiques, mais le L.S.C.A. fournit la majorité des subventions fédérales auprès des bibliothèques publiques.

Le budget du L.S.C.A. a été variable. Le Président Nixon aurait voulu le supprimer mais le congrès l'avait prolongé jusqu'à sa date d'expiration. Le Président Reagan voudrait le diminuer, si ce n'est le supprimer, en 1983. Quant au Président Carter, il ne l'avait pas augmenté.

L'aide fédérale est une arme à double tranchant car d'une part l'argent fédéral incite les bibliothèques publiques locales à agir et à innover. Il exerce un rôle de moteur. Mais d'autre part, les bibliothèques publiques ont souvent tendance à se reposer sur les fonds fédéraux. On a

observé dans plusieurs bibliothèques publiques, après l'arrêt de certaines subventions fédérales destinées à un programme spécifique, qu'elles servaient à assurer le fonctionnement et les dépenses courantes des bibliothèques publiques. Or dans une optique décentralisée comme l'optique américaine, l'argent fédéral ne devrait financer que des programmes précis. Il convient donc de réfléchir sur les implications, conditions et conséquences des relations des bibliothèques publiques avec le niveau fédéral. Bien peu de bibliothèques l'ont fait.

Mais n'oublions pas cependant que dans le contexte actuel de crise économique, l'aide fédérale demeure la source principale de financement régulier de nombreuses bibliothèques publiques. La supprimer serait condamner de nombreux programmes (les programmes de coopération mais également des programmes auprès des non-utilisateurs...)

En 1980, l'aide fédérale totale (L.S.C.A. et autres programmes) s'est élevée à 760,9 M de dollars. En 1982, le Congrès a demandé 483,8 M de dollars. Le Président Reagan demande 432 M de dollars pour ces programmes en 1983. (12)

Le budget de l'éducation (dont dépendent les bibliothèques publiques) a baissé de 30% en 1982, tandis que le budget de la défense a augmenté de 15%. Le financement des bibliothèques publiques, que ce soit au niveau local, d'Etat ou fédéral, est et demeure un problème de choix politique...

2- Perspectives actuelles

De nombreux spécialistes ont étudié le problème du financement des bibliothèques publiques, ils sont unanimes pour souhaiter la diminution de la part locale dans le budget des bibliothèques publiques. Le financement idéal serait assuré : à 50% par le gouvernement local, 30% par l'Etat et 20% par le gouvernement fédéral (13). Cette vision semble bien utopiste à l'heure des réductions de budget.

Certains -dont Alex Ladenson (14)- préconisent une aide accrue du gouvernement fédéral, afin de réduire les inégalités entre Etats.

D'autres (15) jugeraient plus logique une participation financière accrue de la part des Etats.

Une solution à ces problèmes a été cherchée par le passage en 1972 du "State local fiscal assistance act" dont le but était de rapprocher le gouvernement des citoyens en leur permettant d'exercer une plus grande influence sur la redistribution des impôts fédéraux au niveau local et au niveau des Etats. Dans les bibliothèques publiques, cet acte est plus connu

sous le nom de "General Revenue sharing". Deux tiers de ce G.R.S. va aux gouvernements locaux, un tiers aux Etats. Il doit financer des services publics. C'est un échec relatif dans le domaine des bibliothèques publiques car celles-ci reçoivent 1/100^e du dollar de G.R.S. L'éducation reçoit 22% du G.R.S.. Le financement n'est donc pas suffisant mais il représente un effort d'aide de la part du gouvernement fédéral. Il est nécessaire, pour les bibliothèques publiques, d'exiger le G.R.S. car il peut très bien devenir l'unique source de subvention fédérale dans les années à venir.

Comme on le voit, après un passé prestigieux par rapport à bien d'autres pays, les bibliothèques, aux Etats-Unis, se trouvent confrontées à de graves problèmes économiques. C'est en partie pour y remédier, mais aussi par souci de rationalité qu'elles ont eu à recourir à la coopération entre bibliothèques.

-
-
- (1)- HASSENFORDER (Jean).- Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du ~~XIX~~^{XX}^e siècle. Cf. bibliographie n°13
- (2)- FRY (James).- LSA and LSCA : legislative history, p. 7-8. cf. Bibliographie n°9
- (3) A.S.L.A. Report on interlibrary cooperation : 1978 cf. Bibliographie n°III
- (4) Film projeté par le Consulat des Etats-Unis à l'E.N.S.B. Automne 1981.
- (5)- PATTE (Geneviève).- Laissez-les lire !. - Paris : les Editions Ouvrières, 1978, p.14
- (6)- A Mission Statement for public Libraries, Guidelines for Public Library Service, p. 617. cf. bibliographie n°17.
- (7)- GARDNER (F.M.).- Législation relative aux bibliothèques publiques, p.208, citation de MARSHALL (A.H.) - Local government administration abroad.

- London : HMSO, 1967 .

- (8)- ALA'S midwinter meeting. In : American Libraries, vol. 14, n°3, 1982
p. 178-207
- (9)- NATIONAL COMMISSION ON LIBRARIES AND INFORMATION SCIENCE.-
Toward a national program for library and information services : final
draft.- Washington : N.C.L.I.S., 1975.
- (10)- Reagan zeroes budget. -p. 159 cf. Bibliographie n°9
- (11)- Improving state aid to public libraries.- Government studies and sys-
tems. - Washington : N.C.L.I.S., 1977, p. 2.
- (12)- Reagan zeroes budget, p. 159. cf Bibliographie n°9
- (13)- MOLZ (Kathleen).- The Financial setting of the public library, p.424
cf. bibliographie n°18.
- (14) LADENSON (Alex).- Essential now : direct state aid to public libraries,
p. 802 cf. bibliographie n°15
- (15)- Improving State aid to public Libraries. op. cité p.2

II

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES :

UNE APPROCHE THEORIQUE

"La coopération est un bien grand mot qui recouvre une réalité plus grande encore... sur toutes les lèvres depuis fort longtemps, son sens s'est élargi à la mesure des espoirs autant que des réalismes."(1)

La coopération entre bibliothèques publiques se multiplie aux Etats-Unis. Le mouvement coopératif s'est déroulé en plusieurs vagues. Il a commencé réellement lors de la crise économique de 1929 ; sous la forme de rédaction de catalogues collectifs. Après la seconde guerre mondiale, on a réfléchi sur l'évolution des bibliothèques, sur la coopération entre bibliothèques et son soutien nécessaire par le gouvernement fédéral.

En 1966, le Library and Construction Service Act dont nous avons dit l'impact sur le financement des bibliothèques publiques est étendu. Le titre III du L.S.C.A. est consacré à la coopération entre bibliothèques. Il prévoit l'ouverture de crédits pour plusieurs années. Ces sommes "seront employées à des versements aux Etats qui auront présenté et fait approuver des plans d'Etat pour la création et l'entretien de réseaux coopératifs de bibliothèques, locaux, régionaux, d'Etat ou communs à plusieurs Etats." (2)

Après le vote du L.S.C.A., de nombreuses expériences de coopération se sont développées, sous différentes formes, à différents endroits. La forme la plus employée a longtemps été la coopération entre bibliothèques de même type, mais, depuis les années 70, on assiste au développement de la coopération "multitype" ou "mixte", c'est-à-dire que la coopération s'effectue désormais entre bibliothèques de types différents. Le phénomène va en s'accroissant et il semble très intéressant car bibliothèques publiques et autres types de bibliothèques se complètent utilement.

De même, à la "coopération" des années 50-60, se substituent des structures plus complexes : consortia, systèmes, réseaux...

Afin de bien comprendre ce qu'est la coopération des bibliothèques publiques avant d'en étudier quelques exemples concrets, nous nous interrogerons tout d'abord sur la nécessité de la coopération (A), puis sur la structure et les moyens mis en oeuvre pour réaliser cette coopération (B), nous évoquerons brièvement les fonctions coopératives (C), avant de conclure par l'exposé des problèmes que pose la coopération entre bibliothèques publiques (D). Nous ne pouvons traiter tous ces aspects de la coopération de façon détaillée. Dans chaque sous-partie, nous n'aborderons donc que les problèmes essentiels de la coopération.

A- POURQUOI COOPERER ?

La coopération entre bibliothèques peut sembler pour certains reposer uniquement sur un mobile économique. En effet, nous l'avons vu plus haut, le premier effort coopératif important a été décidé lors de la crise économique de 1929, et depuis les années 70, où nous connaissons à nouveau une récession, le thème de la coopération, du développement de systèmes est un thème très étudié chez les bibliothécaires. Cependant le problème financier n'est qu'une facette de la coopération entre bibliothèques publiques, la coopération est également une nécessité documentaire et une nécessité sociale.

1- Une nécessité financière

Nous avons exposé dans une première partie le mode de financement et les difficultés actuelles dans ce domaine des bibliothèques publiques. La coopération entre bibliothèques publiques semble donc inévitable pour plusieurs raisons.

Les crédits alloués aux bibliothèques publiques baissent, tandis que la masse documentaire à acquérir devient à la fois plus importante en nombre et plus spécialisée.

D'autre part, le prix des documents aux-mêmes augmente. De plus, si l'on tient compte du coût de stockage des documents inutilisés (perte de place, problème de conservation, problème de personnel...), on s'aperçoit qu'une bibliothèque seule ne peut tout acheter, ne peut tout conserver et ne peut satisfaire tous ses utilisateurs potentiels.

La rationalisation budgétaire implique donc un partage des dépenses qui entraînera à son tour un partage des ressources.

Il semble également important que les bibliothèques coopèrent dans le domaine technique (traitement des documents, catalogage...) car cela permet un gain de temps et donc un gain d'argent, ainsi qu'une amélioration des services rendus par l'emploi d'un personnel qualifié plus rapide et plus efficace. la répartition des ressources entre les différentes bibliothèques a pour conséquence une augmentation des ressources disponibles pour chaque bibliothèque membre et une augmentation des services rendus pour une diminution des coûts fixes.

La coopération est donc un "mal nécessaire" pour les bibliothèques publiques. Il convient toutefois avant de coopérer, d'effectuer une analyse des coûts. Chaque bibliothèque doit gagner quelque chose de la coopération. Or, certaines bibliothèques municipales importantes, en devenant le noyau d'un système

coopératif peuvent y perdre financièrement. Il faut étudier attentivement la participation financière et documentaire de chaque bibliothèque avant d'établir un système coopératif.

Ainsi, on le voit, la coopération entre bibliothèques repose sur des mobiles financiers importants. Cependant d'autres motifs ont également participé au développement de la coopération.

2- Une nécessité documentaire et technologique

Deux facteurs ont contribué à imposer la coopération entre bibliothèques : l'inflation documentaire et les innovations technologiques. Tandis que les crédits baissaient, la masse documentaire augmentait. Monsieur Chauveinc cite dans son cours sur "la coopération entre bibliothèques" le chiffre de 8 000 articles répertoriés par le Chemical Abstracts en 1907, alors qu'en 1976 il en dénombrait 400 000. L'explosion documentaire continue à un rythme croissant.

Parallèlement, les demandes d'information et de documentation des utilisateurs augmentent, se diversifient et se spécialisent. Le niveau général de la documentation augmente.

Or, les bibliothèques publiques traditionnelles ne peuvent, seules, acquérir, traiter, communiquer et conserver toute cette documentation spécialisée. Elles manquent d'un personnel qualifié et surtout de méthodes modernes pour traiter cette information.

Deux solutions étaient possibles face à ce problème documentaire :

1°. L'instauration d'une bibliothèque de prêt au niveau national (type British Library Lending Division en Grande-Bretagne). Ceci est difficilement réalisable à l'échelle des Etats-Unis.

2°. Une coopération entre bibliothèques au niveau régional accompagnée d'un partage -formel ou informel- des spécialistes et ressources.

Les deux solutions peuvent se compléter, mais dans le cas des Etats-Unis, la deuxième nous semble la plus intéressante.

Tous ces problèmes documentaires ont été accentués par des améliorations technologiques très importantes pour les bibliothèques. Il s'agit de l'augmentation des télécommunications, de l'apparition de nouvelles techniques de diffusion de l'information (microfilmage...) et surtout de l'application de l'automatisation aux bibliothèques publiques. Les pressions économiques, ont, dans les années 70, empêché l'automatisation individuelle des bibliothèques. Elles ont du se grouper afin de pouvoir bénéficier de l'automatisation et de l'interrogation en temps partagé, puis en ligne. La technologie, en

permettant une communication de l'information plus rapide, plus aisée et beaucoup plus vaste (cf les ressources offertes par les bases de données...) a eu un impact profond sur le mouvement coopératif et a été un facteur important de son développement.

La coopération entre bibliothèques publiques a permis le traitement de plus d'ouvrages et d'ouvrages plus spécialisés par un personnel mieux formé (formation continue).

3- Une nécessité sociale

Cette troisième nécessité est aussi importante que les deux autres, car une bibliothèque, publique ou non, n'est rien sans lecteurs. Le but de la bibliothèque est de satisfaire les demandes des lecteurs, et la finalité de la coopération entre bibliothèques publiques est de parvenir à une plus grande satisfaction des utilisateurs actuels et potentiels. Elle doit améliorer le service proposé à la communauté, et parvenir à une plus grande égalité. La coopération doit permettre à tous d'accéder aux ressources documentaires nationales.

Or de grandes inégalités persistent encore entre bibliothèques publiques aux Etats-Unis, inégalités dues au type de financement (impôt local), à l'environnement économique : centre ville ou banlieue résidentielle, à l'environnement géographique : bibliothèques rurales et bibliothèques urbaines, enfin aux volontés des politiciens locaux...

La coopération des bibliothèques publiques entre elles et avec les autres types de bibliothèques devrait atténuer les inégalités en offrant à chacun l'information qu'il désire. Il y a cependant un équilibre à trouver pour que la coopération entre bibliothèques publiques ne nuise pas à ceux que Roderick Swartz appelle les "information poor" - c'est-à-dire les personnes qui n'utilisent pas les bibliothèques car elles ne répondent pas à leurs besoins - au profit des "information rich", "sur-utilisateurs de bibliothèques" (4).

B- STRUCTURE ET ADMINISTRATION DES SYSTEMES COOPERATIFS

La décision de création d'un système de coopération entre bibliothèques publiques doit être précédée, nous l'avons mentionné, d'une étude sérieuse sur les coûts, les objectifs et également la forme et le type de gouvernement souhaitable.

Nous présenterons tout d'abord les structures générales de la coopération, puis nous nous attarderons sur les différentes modalités d'adminis-

tration possibles.

1- Structures générales

La coopération entre bibliothèques publiques peut s'effectuer à différents niveaux et englober des aires géographiques plus ou moins vastes.

Des systèmes se forment à un premier niveau, le niveau régional. Ils ont deux motifs d'existence :

- . s'appuyer sur un réseau informel préexistant,
- . former un groupe de taille suffisante afin de pouvoir partager leurs ressources et avoir éventuellement accès à des services automatisés (type OCLC).

Ce type de système dépend en général largement d'une bibliothèque centrale pour l'accès aux collections.

Le deuxième niveau est le niveau de l'Etat. Certains Etats (Illinois) proposent à toutes les bibliothèques publiques d'adhérer à un réseau.

Il existe également une coopération entre Etats. C'est le cas du Washington Library Network qui dessert plusieurs Etats du Nord-Ouest. Ce type de réseau propose généralement des services bibliographiques (catalogage-catalogues collectifs).

Enfin depuis quelques années, l'objectif proposé par la National Commission on Libraries and Information Science est d'établir un réseau national accessible à tous les types de bibliothèques. Actuellement, ce réseau national n'est encore qu'un projet en l'absence d'un plan directeur détaillé adopté par le gouvernement des Etats-Unis. Ce plan devrait proposer une harmonisation des financements des systèmes et réseaux de bibliothèques, ainsi qu'un plan de développement précis. Actuellement, les systèmes coopératifs se développent parallèlement et anarchiquement.

Nous aborderons brièvement le sujet du financement des systèmes de bibliothèques publiques. Comme pour les bibliothèques publiques, ce financement provient de sources variées (niveau local, d'Etat et fédéral) et varie suivant les localités. Dans une enquête menée en 1969, Nelson remarquait que le comté participait le plus au financement des systèmes de bibliothèques publiques (5). Souvent les bibliothèques membres du système apportent une contribution financière. Il faut également mentionner le fait que le titre III du L.S.C.A. prévoit le développement et le financement des systèmes coopératifs. Mais il prévoit un financement "individuel", système par système et non un financement global à répartir entre les systèmes suivant leurs besoins. Certains systèmes sont donc financés par L.S.C.A., d'autres non. Cette subvention

est une source supplémentaire d'inégalités entre systèmes. Cette aide fédérale est toutefois incitative dans bien des cas. 55% des bibliothèques répondant à une enquête de E. Olson ont déclaré que l'existence de subventions par le gouvernement fédéral avait contribué à la création du système auquel elles participaient (6).

Le titre III du LSCA insiste sur le développement des systèmes multitypes dont Geneviève Casey décrit la bibliothèque publique comme le noyau et la bibliothèque universitaire comme les ressources. La base de cette coopération inter-type peut être purement géographique ou elle peut être l'expression d'une spécialité commune. En effet, de plus en plus de bibliothèques publiques adhèrent actuellement à des systèmes multitypes, et des systèmes composés au départ de bibliothèques publiques uniquement, s'ouvrent aux autres types de bibliothèques (cf Illinet).

Enfin, pour clore cette brève typologie des réseaux, il convient de mentionner la distinction traditionnelle opérée par Becker (7) : réseaux organisationnels, spécialisés ou fonctionnels.

Les réseaux organisationnels sont des réseaux d'Etats édifiés sur les systèmes des bibliothèques publiques existants dans l'Etat (ex. Illinois, New-York). La base officielle de ce type de réseau est dans la législation de l'Etat. Après sa création, la bibliothèque de l'Etat dirige la gestion et la planification du réseau. Ce type de réseau existe également parfois entre Etats.

Les réseaux spécialisés groupés comme leur nom l'indique en raison d'une spécialité commune (ex. la bibliothèque nationale de médecine).

Enfin, les réseaux fonctionnels. Ils se constituent pour remplir une ou deux fonctions bibliothéconomiques (O.C.L.C.)

Nous avons volontairement limité notre étude aux réseaux organisationnels.

2- L'administration des systèmes coopératifs

Le choix de l'administration d'un système, son degré de formalité affecte les pouvoirs de l'organisation autant que le degré et le type de financement.

Mais ce choix est souvent lié à la législation locale ou d'Etat.

Il nous semble très important de mentionner ici que chaque bibliothèque membre conserve le même financement et le même gouvernement qu'avant son adhésion au système. Ce changement d'administration ne concerne que le système lui-même.

Dans le cas d'un système coopératif, les accords entre bibliothèques peuvent être formels ou informels, mais lors de la constitution d'un réseau, les "bibliothèques... agissent collectivement comme une organisation unique avec un partage des responsabilités entre membres."(8)

En fait, plus la taille du système augmente, plus le degré de formalité augmente. Suivant la taille du système -suivant également d'autres facteurs (juridiques, géographiques, institutionnels) - l'administration du système se fera de façon :

. centralisée ou "en étoile" c'est-à-dire avec une autorité centrale et un budget unique. C'est le cas pour 57,4% des systèmes. La bibliothèque d'Etat a alors un pouvoir important.

. fédérée lorsqu'une autorité centrale, nommée par un pouvoir, contrôle des sujets intéressants le système.

. coopérative : c'est la forme qui a le plus de chances de bien réussir. L'autorité centrale appartient à un corps représentant les membres. Ces deux derniers types d'administration sont utilisés par 39% des systèmes (9). Le gouvernement du système ou du réseau s'exerce donc de 3 manières différentes, correspondant aux différents types d'administration :

- 1) par un gouvernement
- 2) par un corps quasi-gouvernemental
- 3) par les membres sous une charte commune et sous un statut commun.

Il existe bien évidemment des sous-classes à cette typologie.

Chacun de ces gouvernements procure des avantages et des inconvénients.

Le gouvernement fédéral ou d'Etat présente l'inconvénient d'être rigide et enfermé dans des règles et des procédures strictes pour chaque opération, de plus, il limite les possibilités d'action indépendantes des membres. Même si chaque Etat propose une législation différente.

Ce gouvernement assure cependant une certaine stabilité et un financement régulier au système qu'il gouverne.

La deuxième solution est celle du gouvernement par un corps dont l'autorité dérive du gouvernement fédéral ou de l'Etat, ou des deux. Ce gouvernement est généralement adopté pour la coopération entre Etats. En effet, aux Etats-Unis, la région n'a pas d'entité politique ou juridique, cela complique donc la création de contrats interétatiques. Le corps "quasi-gouvernemental" tente de régler ces problèmes et de jouer un rôle de médiateur.

La troisième solution : le gouvernement par les membres eux-mêmes n'est pas applicable partout, car elle sous-entend la communication et l'entente entre les membres d'une part, entre les membres et l'administration d'autre part. C'est une forme idéale de gouvernement démocratique mais il est freiné par la législation américaine actuelle. Selon la législation de l'Etat, les demandes des bibliothèques membres, les idées du Conseil d'administration... les bibliothèques membres d'un système, prévoient un accord formel ou informel.

Là encore la signature ou non d'un contrat, l'existence ou non de clauses spécifiques est très variable et dépend du degré de complexité et de la taille du système. Il est toutefois nécessaire de reconnaître "un respect mutuel pour les responsabilités, droits et indépendance de chaque partenaire..." (10)

La plupart des auteurs sont assez favorables à des accords volontaires entre bibliothèques membres. D'autres comme J.J. Leblanc préconisent une institutionnalisation des accords et des structures de coopération ... (11)

Le choix d'un type d'administration doit être précédé d'une étude approfondie. Il faut laisser un rôle important à la bibliothèque d'Etat lors de systèmes d'Etat car elle assure l'essentiel des ressources documentaires, professionnelles et financières des systèmes.

Enfin, comme l'écrit Ch. Stevens (12) : "il n'est pas possible de légiférer ou même de recommander une forme de gouvernement unique pour tous les réseaux régionaux ou nationaux dans une république démocratique."

Etant donné l'extrême complexité du système juridictionnel américain, il est aisé de deviner les problèmes administratifs que peuvent parfois poser la création d'un système de bibliothèques publiques ou d'un système multitype.

C- LES FONCTIONS DE LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

Suivant la taille du système (et le type des fonctions), ces fonctions sont assurées par les bibliothèques membres seules, par les bibliothèques membres aidées de personnel qualifié du système, certaines fonctions sont assurées par le personnel du système uniquement. Il s'agit de l'administration, de la gestion et de la planification du réseau. Les fonctions assurées par la coopération entre bibliothèques sont essentiellement bibliothéconomiques.

Il existe trois grandes fonctions :

- 1° une fonction bibliographique
- 2° une fonction d'acquisition
- 3° une fonction d'accès au document. (13)

Certains aspects de ces fonctions se recoupent. Ces fonctions ont fait, par ailleurs, l'objet d'une étude détaillée (13), aussi nous contenterons-nous de les présenter brièvement.

. La fonction bibliographique s'exerce surtout au niveau de la rédaction de catalogues collectifs, elle implique donc la participation de toutes les bibliothèques membres. Elle implique aussi l'adoption de normes de catalogage communes. Au niveau national, la fonction bibliographique suppose un format

d'entrée des données unifié, ainsi que l'instauration d'un contrôle bibliographique national.

La fonction bibliographique sert pour le prêt interbibliothèques ainsi que pour les demandes de références. Elle présente un intérêt considérable pour les bibliothèques. Presque toutes les bibliothèques publiques membres de systèmes rédigent des catalogues collectifs.

. La fonction acquisition est un peu moins répandue. Il y'en a eu plusieurs exemples célèbres au niveau national (Farmington Plan 1947-1972 ; Latin American cooperative acquisition program 1959-1973 ; Public Law programs etc). Tous ces programmes concernaient des sujets très spécialisés. Au niveau régional ou d'Etat, la coopération des bibliothèques publiques, en matière d'acquisitions, est assez difficilement réalisée. Mais elle existe cependant. Elle est très utile pour le prêt interbibliothèques car lorsque chaque bibliothèque est chargée de l'acquisition dans un domaine spécifique, on évite des duplications, la dissémination de l'information, les dépenses inutiles.

. La fonction de référence bibliographique et d'accès au document. Cela concerne essentiellement le prêt entre bibliothèques. C'est la fonction la plus répandue de coopération entre bibliothèques.

Les différents systèmes que nous étudierons en partie III remplissent tous la fonction de référence et d'accès au document, mais un seul d'entre eux participe à une expérience de planification des acquisitions.

Outre ces fonctions bibliothéconomiques, la coopération entre bibliothèques publiques entraîne souvent celles-ci à une politique de formation continue du personnel. La bibliothèque publique a accès à des moyens de communication plus modernes, elle doit répondre aux demandes de ses propres utilisateurs ainsi qu'à celles des utilisateurs de bibliothèques publiques appartenant au réseau.

La coopération entre bibliothèques entraîne donc les bibliothèques membres à se moderniser, à s'adapter aux changements, à former un personnel qualifié. Les bibliothèques publiques membres d'un système de bibliothèques jouent souvent un rôle moteur dans leurs régions.

Cette fonction, pour n'être pas bibliothéconomique n'en est pas moins importante.

Grâce à la coopération, les bibliothèques publiques peuvent offrir à leurs utilisateurs des services plus étendus, plus complets et bien souvent mieux réalisés.

D- PROBLEMES ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Pour qu'un système coopératif de bibliothèques publiques fonctionne bien, il doit obéir à certains préalables.

Le principe de la réciprocité est un principe clé de la coopération, chaque bibliothèque membre doit tirer profit de son appartenance au système. Au niveau financier, la sécurité des ressources -financières et documentaires- doit être assurée, ainsi qu'une acceptation par tous des coûts de la coopération.

Enfin la coopération doit reposer sur une organisation administrative fiable, sur l'existence de moyens de communication et sur la définition des objectifs et des finalités du système.

Mais parfois, malgré ces postulats, les systèmes de bibliothèques publiques se heurtent à des problèmes financiers, administratifs, ou encore "sociologiques".

1- Problèmes financiers

La plupart des systèmes sont financés tout d'abord par les comtés (70%), puis par les Etats, enfin par le L.S.C.A. Or, nous l'avons dit au sujet des bibliothèques publiques, le gouvernement fédéral souhaite abandonner la plupart de ces programmes de soutiens. Le L.S.C.A., après avoir aidé à la création de systèmes, risque de disparaître.

Dans le même temps, on assiste à une "révolte" des bibliothèques publiques indépendantes. Celles-ci souhaiteraient que les bibliothèques publiques, affiliées ou non à un système, reçoivent également de l'aide de la part de l'Etat. Pour elles, les bibliothèques publiques devraient pouvoir maintenir leur indépendance, tout en recevant des fonds d'Etat...(14)

Ceci prouve que les bibliothèques publiques rencontrent tellement de difficultés pour s'assurer un financement minimum, que la coopération et même la simple entente entre bibliothèques publiques est menacée. Dans certains Etats, des bibliothèques publiques ont fermé les annexes, licencié du personnel, réduit leur horaire d'ouverture... Que va-t-il advenir des programmes coopératifs dans un tel marasme financier ? La coopération réduit en effet les coûts à long terme, mais les usagers locaux confrontés à l'éventuelle fermeture de la bibliothèque publique locale -faute de financement- ou à l'arrêt d'un système coopératif choisiront sans doute de sauver la bibliothèque publique locale, plus proche de leurs préoccupations.

Enfin, les problèmes financiers, avec la suppression probable du N.C.L.I.S.,

empêcheront, dans les années à venir, l'élaboration d'une politique nationale de coopération pourtant souhaitable.

2- Problèmes administratifs

Nous avons décrit plus haut (B) les différents types d'administration des systèmes de bibliothèques publiques ou non.

Certains types de coopération - nous pensons à la coopération entre Etats, à la coopération multitype bien que celle-ci soit généralement facilement applicable- peuvent poser des problèmes juridictionnels importants. Il faut souvent du temps, des compromis pour arriver à décider d'un type de gouvernement. Les bibliothèques publiques elles-mêmes freinent souvent le développement de la coopération. Les petites bibliothèques locales craignent la perte de leur autonomie. Ceci est à l'origine de nombreux conflits, de lenteurs. Le personnel des petites bibliothèques publiques est souvent persuadé qu'il offre toutes les informations nécessaires aux utilisateurs, il s'attache parfois trop aux tâches de routine de la bibliothèque publique et n'arrive pas à avoir une vision générale d'un système d'information. Il est parfois difficile de convaincre ces petites bibliothèques publiques - dont les utilisateurs auraient tout à gagner de leur appartenance à un système- de la nécessité de la coopération. Les bibliothèques publiques importantes (bibliothèques des grandes métropoles, bibliothèques d'Etat) posent également des problèmes spécifiques. Il ne faut pas les négliger. Les bibliothèques de ce type ne devraient pas soutenir le système au niveau des ressources financières, documentaires et de la qualification du personnel. Il faut également éviter que ces bibliothèques possèdent un pouvoir quasi absolu sur le fonctionnement du système. Le personnel de ces grosses bibliothèques publiques ne doit pas perdre du temps et de la disponibilité en travaillant pour le système par rapport aux utilisateurs locaux. Certaines bibliothèques de ce type craignent donc comme les petites bibliothèques locales, l'appartenance à un système, pour des motifs opposés. Enfin, il ne faut pas oublier, avant d'implanter un système, qu'une combinaison de bibliothèques faibles produit un système faible, donc inefficace et condamné à une brève échéance.

3- Problèmes sociologiques

Ils concernent les rapports des bibliothèques entre elles, ainsi que les rapports des usagers et des bibliothèques.

On remarque que les relations entre bibliothèques publiques membres d'un système et celles qui n'y appartiennent pas sont, soit inexistantes, soit conflictuelles. Cette situation est parfois préjudiciable pour l'utilisateur. Les bibliothèques publiques non affiliées ne participent pas aux catalogues collectifs, par exemple, et privent ainsi le public de certaines richesses. Un autre phénomène grave est l'inégalité entre population urbaine et population rurale que certains systèmes ne parviennent pas à effacer, et tendraient même parfois à accentuer. Les services diffèrent suivant l'importance de la population et non suivant la taille de la région... Ainsi une région peu peuplée et à l'habitat dispersé, ne disposera pas des mêmes ressources qu'une zone fortement urbanisée et disposant par ailleurs d'un réseau d'information très dense.

Les systèmes coopératifs ne devraient pas non plus oublier leur objectif premier qui est la satisfaction maximale des besoins des usagers. Ceci ne doit pas faire oublier aux bibliothèques publiques les demandes des usagers locaux. Il ne faudrait pas que le système coopératif, au lieu d'offrir de plus grandes possibilités à tous, ne favorise qu'un type d'utilisateur : le lecteur du milieu urbain, fortement intellectualisé et surinformé...

Après avoir évoqué tous ces problèmes auxquels sont confrontés les systèmes de bibliothèques publiques, nous conclurons avec Kathleen Imhoff (15) sur la nécessité absolue de cette coopération pour les bibliothèques américaines.

Cette coopération permettra peut-être, tout d'abord aux bibliothèques publiques de gagner la bataille qui s'est engagée, il y a plusieurs années entre les "fournisseurs" d'information publics et les fournisseurs privés.

D'autre part, on a observé que les petites bibliothèques publiques locales proposaient surtout des livres à leurs usagers. Or l'information se divulgue actuellement sous des formes autres que la forme écrite. La coopération peut être l'occasion pour les petites bibliothèques publiques de s'ouvrir à d'autres médias. Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore, les bibliothèques publiques devraient coopérer au lieu de se combattre.

Les bibliothèques publiques, selon K. Imhoff, ont besoin d'évaluer leur direction. Elle suggère une réflexion en six temps :

1°) Evaluer l'attitude du personnel de la bibliothèque publique envers la coopération. Est-elle positive ou négative ?

2°) Revoir les accords de coopération. Peut-être peut-on les améliorer ? Les formaliser, s'ils sont informels ?

3°) Etablir des plans de partage des ressources avec d'autres types de bibliothèques de la région, tenter d'établir un système multitype.

4°) Rester informé de toutes les activités, possibilités, nouveautés... au niveau de l'Etat.

5°) Informer le public du rôle des bibliothèques publiques et des systèmes coopératifs.

6°) Revoir constamment la planification de la coopération. Rendre cette planification flexible et adaptable...

-
-
- (1)- LEBLANC (Jean Jacques) .- Coopérer ou périr, p.114. cf. Bibliographie n°38.
- (2)- GARDNER (F.M.) - Législation relative aux bibliothèques publiques.
cf. bibliographie n°10.
- (3) Confère Annexe n°1
- (4)- SWARTZ (Roderick G.) .- The Need for cooperation among libraries in the United States, p. 217. Cf. bibliographie n°46.
- (5)- The Public Library and Federal Policy, p.149, citation tirée de NELSON Associates.- Public Library Systems in the United States : a Survey of multijurisdictional Systems.- Chicago (III) : A.L.A., 1969.
- (6)- The Public Library and Federal Policy, p.150, Citation de OLSON (E).
- Interlibrary Cooperation, Washington D.C. : US Office of Education, 1970.
- (7)- BECKER (Joseph) .-Le point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis, p.87. Cf. bibliographie n° 28.
- (8)- AGOSTINI (Francis) et LUPOVICI (Catherine). - Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis, p.30. Cf. bibliographie n°27.

- (9)- The Public Library and Federal Policy, p.149. Cf. bibliographie n°V
- (10)- GREGORY (Ruth W.).- Public Libraries in cooperative systems, p.25.
Cf. bibliographie n°34.
- (11)- LEBLANC (Jean-Jacques).- Coopérer ou périr, p. 121. Cf. bibliographie n°38
- (12)- STEVENS (Charles E.).- Governance of Library networks, p. 239.
Cf. bibliographie n°45.
- (13)- AGOSTINI (Francis) et LUPOVICI (Catherine).- Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis, p.11-28.
- (14)- IMHOFF (Kathleen).- Interlibrary cooperation : an imperative for development, p.418-419. Cf. bibliographie n°36.
- (15)- Ibidem.

III

LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES :

ETUDE DE QUELQUES SYSTEMES ET RESEAUX

Au terme de cette étude sur la coopération entre bibliothèques publiques aux Etats-Unis, nous présenterons quelques systèmes et réseaux de bibliothèques fonctionnant actuellement aux Etats-Unis. Notre but ici n'est pas d'étudier des réseaux automatisés comme OCLC ou WLN qui ont un avenir national probable, mais plutôt de présenter des systèmes et réseaux de bibliothèques locaux et régionaux afin de savoir si ce schéma de coopération pourrait apporter des idées nouvelles et être éventuellement applicable en France.

Il était difficile à cause du temps dont nous disposions et de la distance des bibliothèques publiques américaines de réunir une importante documentation sur ce sujet. Nous avons procédé en plusieurs temps. Après avoir lu de nombreux articles sur la coopération, nous avons sélectionné différents types de systèmes et de réseaux, nous avons ensuite envoyé 22 lettres à des bibliothèques et associations de bibliothécaires. Parmi les 12 systèmes et réseaux qui nous ont répondu (1), nous en avons choisi trois qui nous semblaient refléter les tendances actuelles de la coopération entre bibliothèques publiques (cf. annexe N°2).

Nous nous sommes trouvés confrontés à plusieurs problèmes : la plupart des systèmes coopératifs sont multitypes et non composés des seules bibliothèques publiques. Lorsqu'un système atteint une certaine taille, il s'ouvre nécessairement à d'autres types de bibliothèques (cf. Illinet). Cela nous a semblé révélateur d'une tendance actuelle, et sur les trois systèmes étudiés, un seul (le moins important) est composé de bibliothèques publiques.

D'autre part, en commençant notre recherche, nous pensions que les activités des systèmes étaient très variés (cf. partie II, C "Les fonctions de la coopération"), or les systèmes qui nous ont répondu pratiquaient essentiellement le prêt entre bibliothèques et offraient des services de référence bibliographiques. On peut donc conclure comme G. Casey (2) que le partage des ressources est généralement l'activité principale des systèmes, bien que le catalogage et le traitement deviennent des activités coopératives de plus en plus importantes.

Nous avons, pour chacun des systèmes, étudié leur organisation, leurs buts et fonctions, leurs projets, leur problème central.

Cette étude ne veut pas présenter un schéma type de la coopération entre bibliothèques publiques aux Etats-Unis, mais plutôt un échantillonnage de quelques possibilités.

A- LE CAS DE LA CALIFORNIE : BALIS ET BARC

Aux Etats-Unis, la coopération entre bibliothèques s'effectue suivant le modèle des "poupées russes". Chaque système peut être inclu dans un système plus vaste encore. C'est ainsi qu'en Californie, un système de bibliothèques publiques comme le Bay Area Library and Information System (BALIS) est membre du Bay Area Reference Center. Certains systèmes, ou réseaux, sont ainsi composés de plusieurs systèmes.

1- Organisation de la coopération dans l'Etat de Californie

La Californie compte 5 111 bibliothèques (3). En 1981-82, il existe 15 systèmes coopératifs de bibliothèques dans cet Etat. Sur 168 bibliothèques publiques, 12 uniquement ne participent pas à des systèmes coopératifs... (4) Toutes les régions de l'Etat sont desservies par des systèmes de bibliothèques publiques et de nombreuses régions possèdent des réseaux multitypes et des centres de référence régionaux. Il n'existe pas encore en Californie de réseau couvrant tout l'Etat comme ILLINET en Illinois.

Administration : les 15 systèmes coopératifs sont établis par le Public Library Service Act, tandis que les réseaux et centres de référence sont organisés sous le joint exercice of power.

Il existe depuis 1976 une agence publique : le California Library Authority for systems and Services (CLASS) afin de "gouverner, diriger, décider d'une politique générale, et établir des normes pour les réseaux automatisés..."

(5) Ses services sont accessibles à tous types de bibliothèques californiennes. Le gouvernement des systèmes coopératifs californiens est assuré par plusieurs instances. Le California Library and Service Act a créé le California Library and Service Board (conseil) chargé d'adopter les règles, règlements ainsi que la politique générale décidée par le CLSA en matière de bibliothèques. Ses treize membres, nommés, se réunissent tous les deux mois.

Chaque système coopératif de bibliothèques est gouverné par un conseil d'administration composé des directeurs des bibliothèques membres. Il se réunit tous les mois. Il est responsable de l'administration du système et adopte un plan annuel de développement. Il administre également le personnel du système.

Le Conseil consultatif représente le public en général. Il assiste le conseil d'administration dans la planification et dans l'évaluation des

services rendus par le système. Il se réunit quatre fois par an.

Financement : l'Etat subventionne tous les systèmes coopératifs pour les programmes décidés par le California Library and Service Act. Cela concerne les références bibliographiques, la communication, la distribution de documents, l'administration du système. Il existe également un programme d'Etat d'Informatisation (6).

	Aide de l'Etat	Aide du gouvernement fédéral. Titre I - Titre III
: - prêt interbibliothèques: x :
: - formation continue	:	:
: - acquisitions en coopé- : ration	: x	:
: - catalogage en coopéra- : tion	: x	:
: - distribution	: x	:
: - traitement coopératif	: x	:
: - référence en coopéra- : tion	: x	: x
: - stockage en coopéra- : tion	:	:
: - assistance juridique : (législative ?)	:	:
: - planification, develop : pement	: x	: x
: - catalogue collectif de : publications en série	:	: x
: - autre	:	:

Tableau N°1

Tiré de the ASLA report on interlibrary coopération : 1978, p.38

Les systèmes posent également leur candidature afin d'obtenir des subventions fédérales par le L.S.C.A. . Tous n'obtiennent pas des résultats positifs car il y a plus de demandes que le L.S.C.A. ne peut en satisfaire.

Le tableau N°1 (ci-dessus) présente les différentes fonctions coopératives ainsi que leurs principales sources de financement.

La bibliothèque de l'Etat de Californie aide les systèmes coopératifs en leur proposant des informations et en les guidant dans la réalisation de leurs programmes.

2- Bay Area Library and Information System : BALIS

Nous nous attarderons longuement sur la présentation de ce système car sa structure, sa composition, les services qu'il propose pourraient éventuellement servir de modèle à un schéma coopératif en France.

BALIS est un programme coopératif récent. Il a été créé en 1978 par le California Library Service Act. Il résulte de la consolidation du Berkeley-Oakland Service System et de l'East Bay Cooperative Library System. BALIS est un système coopératif local concernant la région de la baie de San Francisco. Au départ, il comprenait six bibliothèques publiques, actuellement elles sont neuf. La population desservie est passée de 1,6 million en 1978 à 2,4 millions en 1982... sans augmentation substantielle de financement. Il s'agit essentiellement d'une population urbaine et suburbaine de 50 000 à 600 000 habitants par bibliothèque membre (7). BALIS est un système coopératif de bibliothèques. Le California Library Services Act de 1978 donne la définition suivante de ce type de système : "un système coopératif de bibliothèques est un système de bibliothèques publiques composé de deux ou plus juridictions qui rédigent un accord écrit afin d'implanter un programme régional..."

Le but de ce système est le partage des ressources. Il tente d'éviter la duplication des documents ou des services.

BALIS offre aux utilisateurs la possibilité de consulter plus de 5 millions de documents. Il emploie à plein temps un coordinateur du système et un secrétaire, ainsi qu'un coordinateur du programme de référence..

Les services proposés sont les suivants :

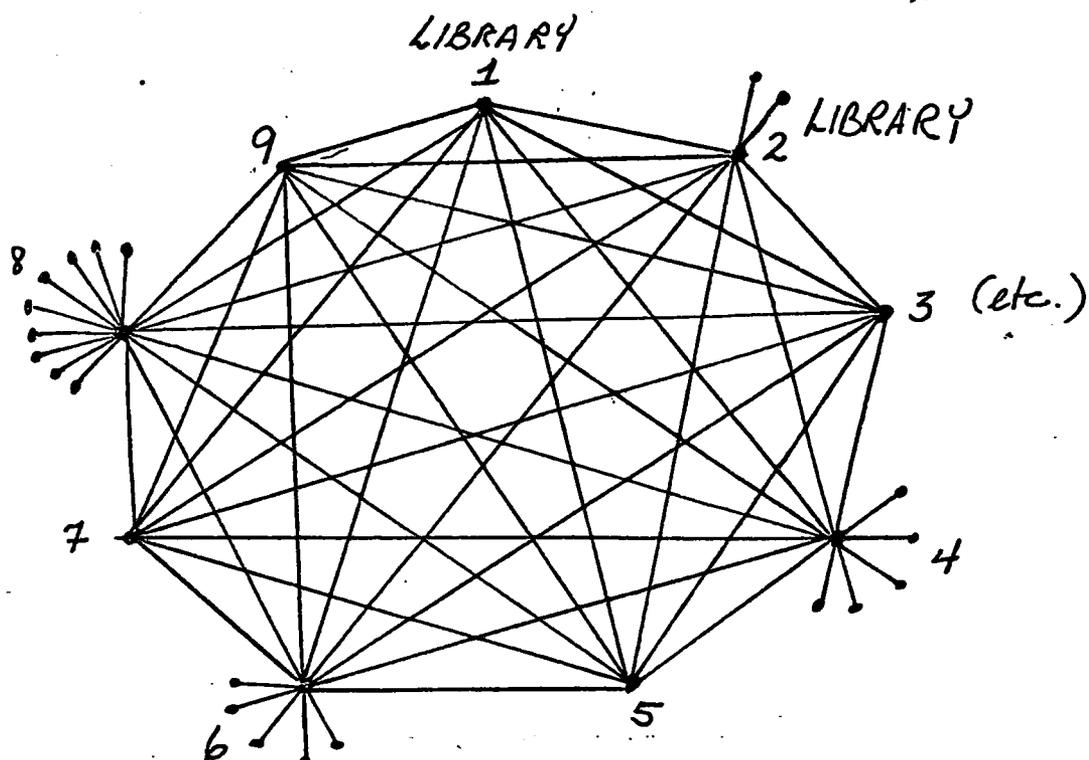
- . Un programme de référence bibliographique. Les questions les plus difficiles, auxquelles on ne peut répondre au niveau local, sont envoyées au Bay Area Reference (BARC).

L'accès aux bases de données par les utilisateurs était prévu pour 1981-1982. Dans le cadre du programme de référence, le système aide les bibliothèques membres à constituer un fonds de collections de référence.

- . Un service de réponse par téléphone (pendant le week-end) est offert gratuitement aux personnes résidant dans l'aire géographique du système.

- . Le deuxième grand service proposé par le système est le prêt entre bibliothèques. Il constitue un véritable réseau décentralisé. Le personnel de chaque bibliothèque membre tente de répondre aux demandes. En cas d'impossibilité, la demande est alors adressée à une autre bibliothèque membre en suivant

The following diagram shows the decentralized nature of BALIS ILL:



The lines between any two of the nine libraries represent the Western Union lines over which ILL requests and responses are sent. Some of the larger libraries access branch collections to fill ILL requests they have received. (See libraries 2, 4, 6, and 8 on diagram.) The access might be by phone, paper, teletype, or automated circulation system.

General description of the interlibrary loan networks, p.1.

un plan bien établi (cf. Schéma p.32). Il s'agit du "Round Robin System". Si aucune bibliothèque membre ne possède le document souhaité, on adresse alors la demande à BARC. Les demandes atteignent 200 par jour pour certaines bibliothèques. 60% de ces demandes sont satisfaites par BALIS et le délai de réponse est de 2 à 5 jours. Le moyen de communication utilisé est le TWX ; le personnel du système coordonne le prêt entre bibliothèques, il n'y participe pas directement.

. La distribution des documents et des messages divers s'effectue par camions spéciaux. BALIS offre un service moins cher et plus rapide que la poste américaine.

. LSCA et CLSA financent pour une année le projet de "System Level Acces". Ce projet devrait permettre à BALIS d'obtenir des informations bibliographiques pour le prêt entre bibliothèques

. Enfin, BALIS permet aux utilisateurs de chacune des neuf bibliothèques membres une fréquentation de toutes les autres bibliothèques du système. Un lecteur inscrit à Berkeley Public Library pourra avec sa carte de lecteur emprunter des documents à Oakland Public Library. Ce programme devrait opérer entre 700 et 800 000 transactions par an en 1982. La bibliothèque "prêteuse" reçoit un dédommagement de 48 cents par le programme de prêt direct du CLSA. Parallèlement à ces services essentiels, BALIS propose un programme de formation du personnel, l'établissement d'un catalogue collectif des périodiques du système, un programme spécial pour les enfants : Balis Junior...

En 1981-82, le programme d'information continue : BALIS envisage de consacrer des programmes spéciaux aux "non-utilisateurs". Dans le plan de service proposé pour 1981-1982, sous le California Library Service Act, les responsables du système remarquent : "les facteurs socio-économiques et raciaux sont les facteurs les plus importants de la fréquentation ou non de la bibliothèque". (8) Les niveaux d'éducation des personnes fréquentant le système sont très variables : dans une communauté, 39,7% de la population possède un diplôme universitaire... dans une autre, 5.9% de la population seulement en possède (8).

Le problème majeur de BALIS est celui du financement. En effet, en Californie, les bibliothèques publiques ont de graves problèmes financiers à cause des réductions de la taxe foncière (Proposition Jarvis, cf. I,C "Le financement des bibliothèques publiques").

En ce qui concerne le système lui-même, l'arrivée de trois nouvelles bibliothèques membres n'a pas été suivie d'une augmentation financière correspondante.

D'autre part, la disparition du LSCA, demandée par le Président Reagan pour 1983, priverait BALIS d'un tiers de son financement.

Cela n'empêche pas BALIS d'étudier actuellement la possibilité de création d'un système intertype... Ce qui prouve que la coopération entre bibliothèques publiques uniquement est rapidement limitée.

3- Bay Area Library Reference Center : BARC

Ce système est totalement différent du précédent. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un système, mais plutôt d'un centre de référence. Il a été créé en 1967, grâce au L.S.C.A. . Il "couvre" la Californie du Nord. Sa mission est de servir de dernier recours pour les questions difficiles. Il est de nature expérimentale, cependant, en 15 ans, il s'est étendu et touche ainsi un public très large : 70 bibliothèques publiques et 170 bibliothèques spéciales et universitaires ainsi que 9 systèmes de bibliothèques y adhèrent. Il dessert une population de 9 millions d'habitants. La Californie du Sud est, elle, desservie par le réseau SCAN.

L'équipe de BARC est composée de 15 personnes : 8 professionnels des bibliothèques et de l'information, 2 administratifs, 5 secrétaires et non professionnels.

BARC offre, nous l'avons mentionné, un système de références bibliographiques de dernier recours, ainsi qu'un service de prêt interbibliothèques. Le type de questions adressées à BARC implique l'utilisation de nombreux ouvrages de référence par un personnel qualifié. C'est la raison pour laquelle le prêt interbibliothèques ne fonctionne pas de façon décentralisée. BARC s'adresse en premier lieu au fonds de la bibliothèque publique de San-Francisco (1 500 000 volumes environ), puis au fonds spécifique du système lui-même, à la liste des réponses déjà fournies à des questions, enfin, BARC contacte également des bibliothèques spécialisées, des associations extérieures, des experts...

BARC organise de nombreuses réunions de travail pour les bibliothèques membres. Celles-ci peuvent être formelles et larges (100 personnes) et générales ou plus informelles et regroupant une dizaine de personnes sur un sujet de réflexion précis.

BARC publie une lettre d'information mensuelle, envoyée à tous les membres et à la rédaction de laquelle, ils peuvent participer. Son administration est assurée par différents conseils. La bibliothèque de l'Etat de Californie joue

un rôle important dans cette administration. Il n'existe aucune barrière légale à la coopération multitype en Californie.

L'appartenance au système se fait, comme dans la majorité des cas, sur une base volontaire. L'accord des bibliothèques membres est un accord informel. Le seul fait d'être une bibliothèque publique permet d'adhérer à BARC.

Le financement du système est assuré par le L.S.C.A. . Ce qui pose évidemment de graves problèmes pour le futur. Le CLSA ne finance pas encore des programmes comme BARC, bien qu'une législation récente en Californie autorise les centres de référence au niveau de l'Etat à obtenir une subvention CLSA. Ce dernier a reçu 390 000 dollars en 1982 par le LSCA. Le projet de BARC est de desservir tous les systèmes de Californie et de devenir une grande bibliothèque de recherche.

BARC n'est pas un système de coopération entre bibliothèques publiques, mais sa mission enrichit les services que ces dernières proposent à leurs utilisateurs. A ce titre, BARC mérite de figurer dans une étude sur la coopération entre bibliothèques publiques car il élargit la perspective de celle-ci.

B- LE CAS DE L'ILLINOIS : ILLINET

L'Illinois est depuis longtemps un Etat tourné vers la coopération entre bibliothèques, comme la Californie.

Il s'est instauré en 1965 grâce au LSCA un "système de système" couvrant tout l'Etat : l'Illinois Library and Information Network, plus connu sous le nom d'Illinet.

Après avoir étudié l'exemple de la Californie qui propose une coopération à plusieurs niveaux, mais dans des domaines limités, et dans une aire géographique elle aussi limitée (Nord de la Californie), il nous a semblé intéressant d'introduire Illinet, un réseau plus vaste dans ses buts et dans sa composition.

1- Brève présentation de la coopération en Illinois :

L'Illinois possède 5 030 bibliothèques et 20 systèmes coopératifs multitypes (9). De nombreuses organisations s'occupent de la coopération entre bibliothèques en Illinois. La bibliothèque de l'Etat d'Illinois coordonne la coopération entre bibliothèques.

Les systèmes sont chargés par la loi de servir les bibliothèques publiques.

Depuis quelques années, ils acceptent comme membres "affiliés" les autres types de bibliothèques.

Administration : L'Illinois Service Act de 1965 régit la coopération entre bibliothèques. L'Etat fut divisé en 18 systèmes de bibliothèques publiques couvrant tout l'Etat. Ces systèmes appartiennent tous, de droit, à ILLINET. On assiste donc dès 1965 à la création d'un véritable réseau de bibliothèques publiques et de systèmes de bibliothèques publiques dont le directeur de la bibliothèque d'Etat et son personnel sont responsables. L'appartenance à un système est volontaire. De même qu'en Californie, les systèmes de bibliothèques de l'Illinois sont administrés par différents conseils et instances. L'Illinois Regional Library Council planifie le développement de la coopération dans la région de Chicago.

Financement : Il provient conjointement de l'Etat et du L.S.C.A. (cf. tab. N°2) Il est difficile de distinguer la part de l'Etat et la part du gouvernement fédéral. La bibliothèque de l'Etat joue un rôle financier indirect en fournissant ses services et son personnel ainsi qu'une formation aux différents systèmes.

	Aide de l'Etat	Aide du gouvernement fédéral Titre I - Titre II
: - prêt interbibliothèques: X
: - formation continue X
: - acquisitions en coopération X
: - catalogage en coopération X X ...
: - distribution en coopération X
: - traitement coopératif X X ...
: - stockage en coopération: X
: - assistance juridique X
: - planification, développement X X ...
: - catalogue collectif de en série X
: - coopération entre bibliothèques X X ...
: - recherche en réseaux X X ...

Tableau N°2

Tiré de the ASLA report on interlibrary coopération : 1978, p. 105

(Il est toutefois impossible de séparer actuellement les sommes versées par l'Etat et celles versées par le gouvernement fédéral.)

2- Illinois Library and Information Network : ILLINET

L'Illinois Library System Act de 1965 créa ILLINET. Celui-ci fut ouvert aux seules bibliothèques publiques jusqu'en 1973, date à laquelle les bibliothèques universitaires ("academic") purent poser leur candidature et devenir "membres affiliés" d'Illinet. Enfin en 1975, ILLINET s'est ouvert aux bibliothèques scolaires. C'est donc un "réseau d'Etat, de coopération multitype entre bibliothèques" (10). ILLINET est un réseau hiérarchisé qui comprend plusieurs niveaux d'appartenance :

- a) Niveau local, 544 des 555 bibliothèques publiques de l'Illinois en sont membres,
- b) 18 systèmes couvrant l'Etat de l'Illinois,
- c) 4 centres de référence,
- d) 2 centres de "ressources spéciales".

Cf. p. 38 le schéma représentant les relations entre les différents types de bibliothèques appartenant à ILLINET.

L'adhésion à ILLINET se fait sous forme d'un accord formel. Il existe plusieurs points importants dans cet engagement :

1° La notion d'adhésion volontaire : toute bibliothèque membre peut se retirer lorsque et si elle le désire.

2° La bibliothèque membre s'engage à coopérer et à participer au prêt réciproque lorsque cela est possible.

3° L'adhésion au réseau ne contrarie en rien l'autonomie locale des bibliothèques membres.

La bibliothèque de l'Etat de l'Illinois assure une aide financière, mais surtout matérielle très importante. Elle coordonne et encadre les activités de coopération. Le personnel de l'Illinois State Library travaille pour ILLINET. Les services offerts par ILLINET (avec l'aide de la bibliothèque de l'Etat de l'Illinois) sont les suivants :

- Le prêt entre bibliothèques (que nous analyserons de manière plus détaillée).

- L'acquisition d'ouvrages en coopération. Un comité représentant tous les types de bibliothèques a établi un plan pour le développement coopératif des collections en Illinois. Ce plan concerne toutes les bibliothèques appartenant à ILLINET, quelque soit leur niveau d'appartenance (bibliothèque publique, universitaire, système...). Les membres de la bibliothèque d'Etat coordonnent ce projet.

- Catalogage et traitement en coopération. Le programme est établi en

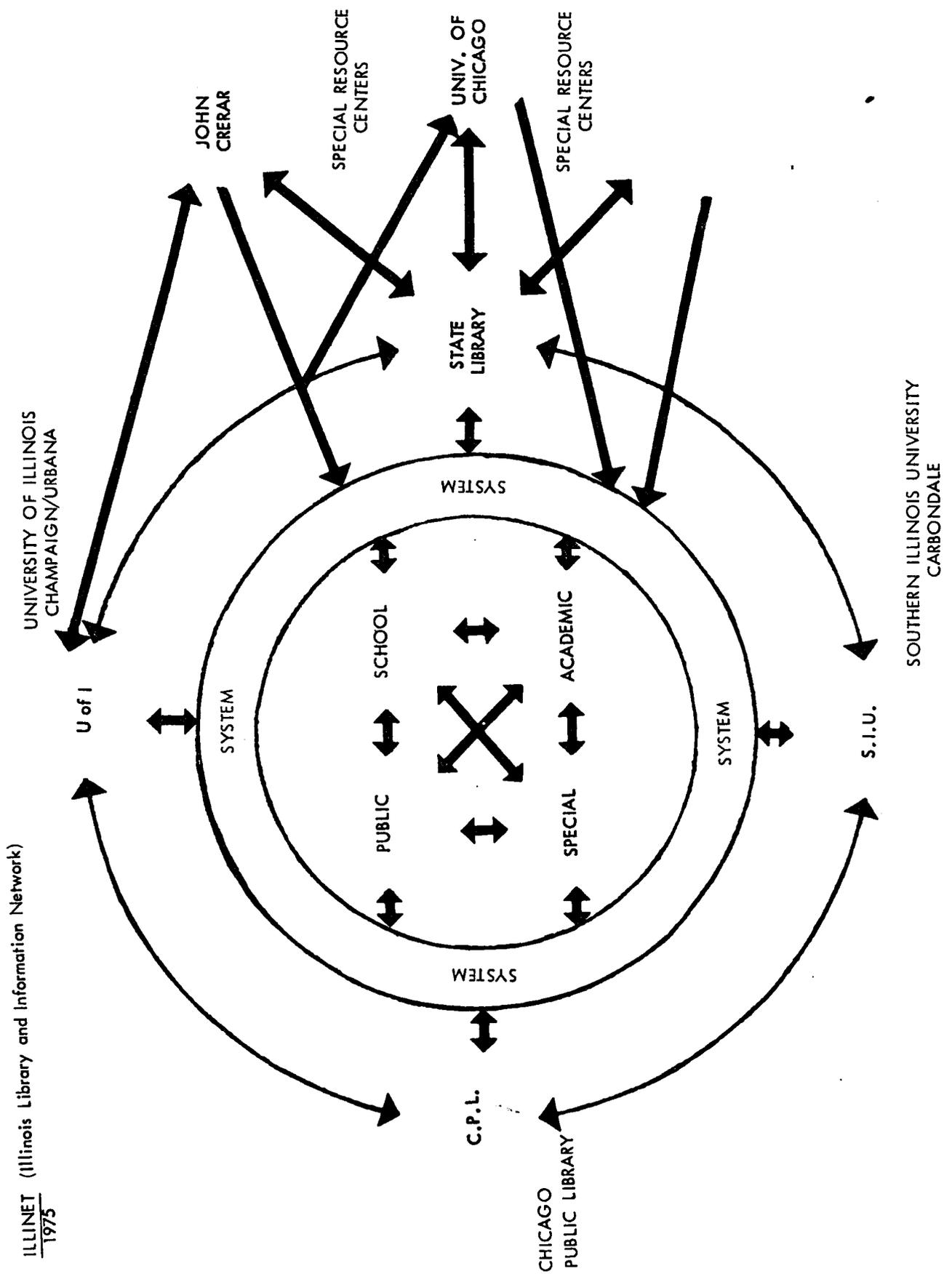


Tableau n°4

Illinois Libraries, vol.57, n°6, juin 1975, p.366

ILLINET (Illinois Library and Information Network)
1975

collaboration avec l'Ohio College Library Center (O.C.L.C.).

La bibliothèque d'Etat participe à la formation du personnel dans ce domaine.

- Références bibliographiques en coopération. ILLINET est également un réseau d'information. Le personnel qualifié des centres de référence et de la bibliothèque d'Etat procurent une formation au personnel du système.

- Formation continue : des comités représentant les différents types de bibliothèques aident la bibliothèque d'Etat à planifier la formation continue du personnel de bibliothèques, afin que cette formation réponde aux besoins des bibliothèques de l'Illinois.

ILLINET joue un rôle primordial dans le développement des activités des bibliothèques en Illinois.

ILLINET ne se limite pas au prêt interbibliothèques mais il se tourne vers d'autres activités.

3- Fonctionnement du réseau

a) Le niveau local

Il comprend les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires (depuis 1973), les bibliothèques scolaires (depuis 1975). Ces deux derniers types de bibliothèques sont des membres "affiliés" du système et n'avaient en 1976 toujours pas le droit de vote.

Le prêt entre bibliothèques et les programmes de référence sont organisés de façon relativement centralisée et hiérarchisée. En général, la bibliothèque locale renvoie la question à la direction du système. Cependant, les bibliothèques locales s'adressent parfois à d'autres. Les bibliothèques locales ont peu de pouvoir dans ILLINET car celui-ci repose surtout sur les systèmes de bibliothèques publiques. C'est à partir d'eux, d'ailleurs, qu'il s'est développé.

Nous nous attarderons donc sur leur organisation.

b) Le niveau des systèmes

Les systèmes de bibliothèques membres d'ILLINET :

Les systèmes de bibliothèques publiques sont très divers dans leur organisation, collections et les services qu'ils proposent. Certains, localisés dans une large bibliothèque publique utilisent son personnel, ses collections et ses ressources pour le système. Dans d'autres cas. une ou deux bibliothèques publiques importantes dirigent le système. Dans une troisième hypothèse, le système est localisé ailleurs que dans une bibliothèque publique importante.

Chaque système a son propre conseil de directeurs, comprenant des représentants des différentes bibliothèques membres. Cette assemblée est responsable du budget et du programme de développement du système. Chaque système doit avoir accès à un minimum de 100 000 volumes, plus 4 000 rajoutés annuellement.

Le point le plus important est que chaque document acquis dans un système est accessible à tous les citoyens dépendant de ce système quelque soit la procédure suivie.

Une bibliothèque publique, pour se joindre à un système doit poser sa candidature. Celle-ci devra être acceptée par le conseil de directeurs ainsi que par le directeur de la bibliothèque d'Etat de l'Illinois. L'adhésion est volontaire.

Certains systèmes ont développé des spécialités. Lors d'une demande de prêt spécialisé, on leur adresse donc directement la demande.

Contrairement au niveau local, les systèmes pratiquent le prêt de manière latérale. Ce développement du réseau (et donc des fonds de chaque système) a entraîné un accroissement de l'emprunt intersystème. Les systèmes sont des centres bibliographiques régionaux naturels pour les bibliothèques locales désireuses de connaître la localisation des livres et périodiques requis. Ils disposent d'un personnel très qualifié et très compétent, capable de répondre aux demandes et d'organiser des prêts entre bibliothèques et des services de référence bibliographique aussi efficaces que possible.

Lorsque les systèmes ne peuvent répondre aux demandes, ils s'adressent à l'un des quatre centres de recherche et de références.

c) Niveau des centres de recherche et de référence

Ils possèdent 14 millions de volumes. Ils ont un personnel spécialisé pour les demandes concernant ILLINET. Ils sont financés par l'Assemblée Générale d'Illinois. Il s'agit de la bibliothèque d'Etat de l'Illinois. Elle est spécialisée dans les documents officiels (plus de 1,7 million de documents...). Elle dispose de 10 bibliothécaires spécialisés.

. De l'Université d'Illinois à Champaign Urbana. Elle possède plus de 5 millions de volumes et est très largement utilisée pour le prêt entre bibliothèques et les questions bibliographiques. C'est la plus large université d'Etat des Etats-Unis.

. De la Southern University à Carbondale. Elle reçoit moins de demandes que les deux autres centres de référence. Elle possède malgré tout 1,7 million de volumes.

. De la Chicago Public Library : c'est à la fois un système centralisé de bibliothèques publiques et un centre de recherche de référence. Elle possède de cinq millions et demi de volumes. De nombreuses demandes lui sont adressées par les bibliothèques publiques ou par les systèmes de bibliothèques publiques. Le centre va recevoir une aide accrue en personnel. Les personnes des centres de référence et de recherche ainsi que ceux des centres de ressources spéciales se rencontrent fréquemment.

C- QUELQUES REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION

Nous avons limité cette étude à trois types de systèmes de coopération entre bibliothèques publiques ou multitypes. Il existe de nombreux schémas coopératifs différents quant au découpage géographique, au partage des responsabilités, aux fonctions exercées, au mode de financement. Cependant, les trois systèmes présentés offraient chacun l'intérêt particulier :

. BALIS car il prouve que le groupement régional de plusieurs bibliothèques publiques est toujours bénéfique pour les utilisateurs. L'organisation structurée du partage des ressources entre bibliothèques publiques n'implique pas l'emploi par le système lui-même de nombreux employés qualifiés. Nous avons trouvé très significatif le fait que BALIS envisage, quatre ans seulement après sa création, de s'ouvrir vers d'autres types de bibliothèques. Il y a là un phénomène irréversible dans le domaine de la coopération. On serait presque tenté d'écrire : la coopération sera multitype ou ne sera pas...

. BARC est, lui, nous l'avons vu, un système multitype ayant un but très spécifique. Il nous a semblé important d'étudier entre BALIS et ILLINET - tous deux des systèmes ayant des missions générales - un système limité volontairement aux fonctions de prêt et de référence de haut niveau. Ce type de structure a sa place dans un schéma coopératif global.

. Enfin, en présentant ILLINET, nous voulions montrer qu'en 17 ans on pouvait établir un réseau coopératif total, c'est-à-dire incluant tous les types de bibliothèques, à différents niveaux et proposant des fonctions coopératives diversifiées.

Cette étude a entraîné quelques réflexions sur le fonctionnement des systèmes.

Dès la création d'un système, son but et ses missions doivent être clairement définis. Il est nécessaire d'effectuer des analyses, d'établir les coûts de l'opération, de vérifier l'adéquation du système par rapport aux

besoins exprimés, d'élaborer un plan rationnel et structuré de développement à moyen et, si possible, à long terme.

Le système peut, au cours des années, diversifier les services offerts, s'ouvrir à d'autres types de bibliothèques (cf. ILLINET) mais cela devra toujours être précédé d'une étude approfondie.

En ce qui concerne les services proposés par les différents systèmes à leurs utilisateurs, nous avons constaté qu'ils ont trait en majorité au partage des ressources (prêt interbibliothèques, service de référence bibliographique). Ceci est logique pour BARC qui est un système de référence. L'exemple d'ILLINET prouve cependant que le temps est un facteur de diversification des activités.

Notre troisième remarque concerne la structure des systèmes et réseaux. Nous avons constaté que le réseau repose toujours sur une organisation préexistante : soit sur la consolidation d'un système déjà établi, BALIS, soit sur des liens entre les bibliothèques pour les deux autres réseaux. Les bibliothèques publiques centrales des grandes villes (San Francisco Public Library, Chicago Public Library) sont le noyau des systèmes. La bibliothèque centrale joue, pour les trois modèles présentés, un rôle de recours et son fonds est très utilisé lors des opérations de prêt et de référence. Dans les deux exemples de systèmes multitypes (BARC et ILLINET) nous avons remarqué l'important pouvoir de décision et de direction ("leadership") de la bibliothèque d'Etat. Si la (ou les pour BALIS) bibliothèque (s) publique (s) principale (s) participe (nt) pleinement aux activités du système, La bibliothèque d'Etat joue un rôle moins matériel et assure la coordination de l'ensemble.

La question du pouvoir doit être abordée dès la constitution d'un système. Le partage des responsabilités entre la bibliothèque centrale et la bibliothèque d'Etat, d'une part, entre bibliothèques membres d'autre part, doit être précisément défini. Plus une organisation est structurée (cf. ILLINET), plus il est nécessaire de déterminer les différents niveaux de responsabilité et le pouvoir des bibliothèques membres.

Enfin, la communication et la coordination entre les différents partenaires est également primordiale pour le bon fonctionnement d'un réseau. Les trois systèmes que nous avons présentés éditent tous un bulletin d'information et organisent tous des sessions de réflexion et de formation pour le personnel des bibliothèques membres. Sans communication permanente entre les acteurs, la coopération entre bibliothèques ne peut exister.

- (1)- Cf. bibliographie partie III.
- (2)- PALMOUR (Vernon E.) et RODERER (Nancy K.)_- Library Resource sharing, p.155, citation de CASEY (Geneviève).
- (3)- ASLA Report on interlibrary cooperation : 1978, p.29 et suivantes.
Cf. bibliographie n°III.
- (4)- Bay Area Library and Information System : general description : 1981-1982, p.1.
- (5)- PALMOUR (Vernon E.) et RODERER (Nancy K.)_- Library resource sharing, p.156. Cf. bibliographie n°43.
- (6)- Bay Area Library and Information System : general description : 1981-1982.
- (7)- Ibidem p.1.
- (8)- California Library Service Act. Plan of Service 1981-1982 - BALIS, p.5..
- (9)- ASLA Report on interlibrary cooperation. 1978, p.92.
- (10)- Ibidem p.102.

CONCLUSION

La coopération entre bibliothèques revêt des formes multiples et nous avons volontairement limité notre recherche à son aspect fonctionnel. Mais la coopération entre bibliothèques publiques n'est qu'un des maillons de la chaîne et d'autres questions se posent actuellement aux Etats-Unis : difficulté budgétaire, problèmes de coordination des différents réseaux automatisés (WLN- OCLC...), et surtout le désir parmi les membres de la profession de voir se former un réseau national. Ce projet est étudié et fortement appuyé par le N.C.L.I.S. et la Library of Congress jouerait certainement un rôle important dans la formation d'un réseau de ce type. Cependant, malgré de nombreux articles parus sur ce thème, aucune réalisation concrète n'a été effectuée. En 1982, période de restriction budgétaire, on peut se demander si ce projet de réseau national, incluant les différents types de bibliothèques et les différentes fonctions bibliothéconomiques, verra le jour. Ceci est, à notre avis, un problème crucial pour le déroulement de la coopération aux Etats-Unis. En presque vingt ans, ce pays a pu développer des systèmes coopératifs cohérents et cependant, il se trouve obligé de faire une pause dans ce domaine actuellement.

Les exemples étudiés pourraient-ils servir de modèle à une expérience de coopération française ? Il nous semble difficile de répondre à cette question de façon tranchée. La structure administrative et juridictionnelle des Etats-Unis, la législation et le mode de financement s'appliquant aux bibliothèques publiques sont différents de ceux de la France. Au-delà de ces différences, le contenu et la forme (une coopération de bibliothèques publiques de même taille, comme BALIS, une ouverture vers les bibliothèques de type différent comme BARC et ILLINET, l'appui sur une bibliothèque municipale importante) tout cela peut-être adaptable à un réseau français, à condition de respecter les règles et les découpages administratifs. La coopération est, nous l'avons démontré, essentielle pour la survie des bibliothèques publiques, mais il ne faut pas toutefois abandonner ou cesser d'améliorer les bibliothèques publiques locales et les annexes. C'est ce contre quoi Kathleen Molz ~~se~~ bat

"Un désir trop profond de construire un réseau national peut cacher le fait que la lecture et l'utilisation de la bibliothèque continuent à s'accélérer dans les banlieues à population de revenu moyen et à diminuer dans les milieux à revenu très bas du centre des villes. Je pense que freiner ce déclin serait possible si moins d'attention était portée à la bibliothèque centrale et que la bibliothèque annexe devenait une priorité de la bibliothèque publique urbaine." (1). Ce constat peut, il nous semble, s'appliquer également à la France.



(1) MOLZ (Kathleen) - The Financial setting of the public library, p.428

BIBLIOGRAPHIE

GENERALITES

Nous avons utilisé les bibliographies suivantes :

- = Bulletin des Bibliothèques de France. 1975 - 1982
- = Bulletin signalétique du CNRS : section 101, 1978-1981.
- = Library and Information Science, Abstracts 1976-1979.

Nous avons complété ces premières références par la lecture de revues professionnelles américaines et internationales :

- . American Libraries
- . Bookmark
- . Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques
- . Library Journal
- . Library Quarterly
- . Library Trends

Enfin, nous avons consulté quelques ouvrages de référence :

- I - ALA Yearbook 1981.- New-York : Bowker, 1981 - (p.145-149).
- II - American Library Directory : 1980 - New-York : Bowker, 1980.
- III- ASLA report on interlibrary cooperation : 1978.-2nd ed.- Chicago : Association of State Libraries agencies, 1978.
- IV - Encyclopedia of Information Systems.- 2nd international ed. -(s.I) : A.T. Kruzas, c. 1974.
- V - The Public Library and Federal Policy / sponsored by the System Development Corporation under a grant from the US Office of Education - Westport, Connecticut (USA) : London (England) : Greenwood Press, 1974. Bibliogr. Index.

I - BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

- (1)- BENTON (Charles).- The National Commission : visions of the future,
In : Library Journal, vol. 104, N°16, 1979, p. 1876-1879.
- (2)- BLASINGAME (Ralph).- The Public Library and Information Policy.
In : Library Journal, vol. 104, N°16, 1979, p. 1818-1822.
- (3)- BRAVERMAN (Miriam).- Buiding grass-roots support for public libraries.
In : Library Journal, vol. 104, N°16, 1979, p.1818-1822.
- (4)- DEPROSPO Jr (Ernest R.).- Federal Funds in Governance of Local Library
Institutions : a reappraisal. In : Library Trends, vol. 26, Fall 1977,
p. 195-207.
- (5)- FASANA (Paul J.).- 1981 and beyond : visions and decisions.
In : Journal of Library Automation, vol. 13, N°2, 1980, p. 96-108.
- (6)- Federal aid to libraries : its history, impact, future / Ed. P.S. Grove-
Urbana, Ill. : "Library trends", 1975.
- (7)- FERGUSON (Eleonor).- Inevitable change for public libraries.
In : American Libraries, vol. 3, N°7, 1972, p.743-753.
- (8)- FRAGASSO (Philip M.).- Utopian visions of library service.
In : American Libraries , vol. 10, N°1, 1979, p. 20-31.
- (9)- FRY (James).- LSA and LSCA. 1956-1973 : a legislative history .
In : Library Trends,vol. 24, n°1, 1975, p.7-26.
- (10) GARDNER (Franck).- Législation relative aux bibliothèques publiques. -
Paris, Unesco, 1972.
- (11) GOETZ (Arthur).- General revenue sharing : the last hope of public
libraries for a federal pot of gold. In : American Libraries, vol 9,
n°5, 1978, p. 286-288.

- (12)- GOUDY (Franck W.) .- General revenue sharing : boon or bane ?
In : Wilson Library Bulletin, n°5, 1978, p. 707-712.
- (13)- HASSENFORDER (Jean).- Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1850-1914).-Paris : Cercle de la librairie, 1967.
- (14)- Information in America / Ed. R.R. Bowker.- New-York : " Library Journal", 1979.
- (15)- LADENSON (Alex).- Essential now : direct State aid to public libraries.
In : Library Journal, vol. 104, n°7, p.801-806.
- (16)- LOW (Edmon).- Two decisive decades : federal consciousness and libraries.
In : American Libraries, vol 39, n°7, 1972, p. 717-725.
- (17)- A Mission statement for public libraries, Guidelines for Public Library Service : Part 1. In : American Libraries, vol.8, n°11, 1977, p. 615-620.
- (18)- MOLZ (Kathleen R.) .- The Financial setting of the public library.
In : Library Quarterly, vol. 48, n°4, 1978, p.416-431.
- (19) National Commission on Library and Information Science : Annual Report, 1974-1975 - Washington DC : N.C.L.I.S., 1974.
- (20)- A National Program for Library and Information Services - Washington DC : N.C.L.I.S., 1974.
- (21)- OWENS (Major R.) .- Federal and state library legislation : a united strategy. In : Library Journal, vol. 102, n°9, 1977, p. 988-990.
- (22)- 1983 : Reagan zeroes federal library programs.
In : American libraries, vol. 14, n°3, 1982, p. 159.
- (23)- A Run for their money : Librarians pick up pieces after proposition 13.
In : American Libraries, vol. 9, n°7, 1978, p. 402-425 .

- (24)- SCHUBERT (Joseph F.) .- The Impact of the federal Library Services and Construction Act. In : Library Trends, vol. 24, n°1, 1975, p.27-43 .
- (25)- Tax Revolt : the library defence. In : Library Journal, vol. 103, n° 14, 1978, p. 1469-1481.
- (26)- TREZZA (Alphonse F.) .- Toward a national program for library and information services. In : Aslib Proceedings, n°2, 1978, p.72-87.

II - LA COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

AUX ETATS-UNIS : UNE APPROCHE THEORIQUE

- (27)- AGOSTINI (Francis) et LUPOVICI (Catherine) .- Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis - Lyon : E.N.S.B., 1977.
- (28)- BECKER (Joseph) .- Le Point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etat-Unis. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. 31, N°2, 1977, P.87-97.
- (29)- BRONG (Gerald R.) .- The State of Washington's search for intrastate cooperation. In : Library Trends, vol. 24, n°2, 1975, p.257-275.
- (30)- CASEY (Geneviève M.) .- Cooperation, networking and the larger unit in the public library. In : Library Quarterly, vol. 48, n°4, 1978, p.447-462.
- (31)- CORY (John M.) .- Consolidated Public Library Systems : governance and relationships. In : Bookmark, vol. 38, n°7, 1980, p. 353-357.
- (32)- DE GENNARO (Richard) .- Libraries and networks in transition : problems and prospects for the 1980'. In : Library Journal, vol. 106, n°10, 1981; p. 1045-1049.
- (33)- DIENER (Ronald E.) .- Managing the cooperative network : the public administration model. In : Library Journal, vol. 106, n°4, 1981, p. 429-443.

- (34)- GREGORY (Ruth W.) and STOFFEL (Lester L.).- Public Libraries in cooperative systems. - Chicago American Library Association, c. 1971.
- (35)- HACKER (Harold S.).- The Role of public libraries in networking.
In : Library Acquisitions : practice and theory, vol. 2, 1978, p. 171-174.
- (36)- IMHOFF (Kathleen R.T.).- Interlibrary cooperation : an imperative for development. In : Catholic Library World, May-June 1978, p. 416-420.
- (37)- KITTEL (Dorothy A.).- Trends in State Library cooperation.
In : Library Trends, vol. 24, n°2, 1975, p. 245-257.
- (38)- LEBLANC (Jean-Jacques).- Coopérer ou périr. In : Documentation et Bibliothèques, vol. 22, n°3, 1976, p. 113-123.
- (39)- Making cooperation work / Ed. R.R. Bowker.- New-York "Library Special Report", 1979, p.56.
- (40)- MARTIN (Harry S.).- Coordination by compact : a legal basis for interstate Library cooperation. In : Library Trends, vol. 24, n°2, 1978, p. 191-209.
- (41)- A National Program for Library and Information Services. - Washington DC : N.C.L.I.S., 1974.
- (42)- Networks for Networkers. - New-York : Neal Schuman Publ., 1980, p.201-208.
- (43)- PALMOUR (Vernon E.) and RODERER (Nancy K.).- Library resource sharing through networks. In : Annual Review of Information Science and Technology, vol. 13, 1978, p. 147-177.
- (44)- ROONEY (Paul M.).- Federated Public Library System.
In : Bookmark, vol. 38, n°7, 1980, p. 353-357.
- (45)- STEVENS (Charles E.).- Governance of Library networks.
In : Library Trends, vol. 26, Fall 1977, p. 219-241.

- (46) SWARTZ (Roderick G.) - The Need for cooperation among libraries in the United States. In : Library Trends, vol. 24, n°2, 1975, p.215-227.
- (47)- WILCOX (Alice E).- Library cooperative relationships in connection with emerging service patterns. In : Library Trends, vol. 28, n°2, 1979, p. 329-353.

III - DES EXEMPLES DE SYSTEMES ET RESEAUX

DE BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

- La bibliographie utilisée dans la partie II.
- Documents envoyés par les systèmes suivants :
 - . Bay Area Library and Information System
 - . Bay Area Research Center
 - . Cooperative Information Network
 - . Eastern Massachussets Regional Library System
 - . Illinois Library and Information Network
 - . Metropolitan Reference and Research Library Agency
 - . New-Mexico State
 - . New-York State Interlibrary Loan.
 - . South Bay Area Reference Network
 - . Washington Library Network
 - . Broward County Library
 - . American Library Association

ANNEXES

. Annexe n°1 :

Tableau général des bibliothèques aux Etats-Unis.

ASLA report on interlibrary cooperation : 1978, p. 411-412 .

. Annexes n°2 :

Tableau des différents systèmes ayant répondu aux demandes de renseignement.

NUMBERS OF LIBRARIES BY STATE AND BY TYPE

State	Academic	Public	School		Special		Total Reported
			Public	Private	Profit	Non-Profit	
AL	56	176	1,312	293	80*	44*	1,961*
AK	13	85	149	8	5	33	293
AZ	22	131	650	86	134	13	1,036
AR	35	40	825-----+		35*-----+		935*
CA	161	175	4,000*	300*	400*	75*	5,111*
CO	48	113	181	nav	185*-----+		527*
CT	53	204	850*	118*	350*-----+		1,575*
DE	11	24	nav	nav	32*-----+		67*
FL	112	149	1,982	1,150	41	152	3,586
GA	82	309	1,767	nav	54*	89*	2,301*
HI	22	1 ¹	226	85*	8*	77*	419*
ID	10	120	377	26	3	9	545
IL	141	572	4,001	nav	122*	194*	5,030*
IN	57	239	2,149-----+		37	23*	2,505*
IA	65	500	1,794	225*	38*	30	2,652*
KS	48	304	1,600	nav	95*-----+		2,047*
KY	49	112	1,166	140	25	51	1,543
LA	32	64	1,316	nav	11	54	1,477*
ME	22	238	353-----+		50*-----+		663*
MD	48	24	24	nav	125	140	361
MA	116	384	1,882-----+		350-----+		2,732
MI	97	359	3,375*	350*	64*	46*	4,291*
MN	71	143	1,509*	475*	65*	35*	2,298*
MS	46	44	621	nav	28-----+		739*
MO	84	155	1,500	nav	87-----+		1,826*
MT	12	120	360	28	nav	33	553*
NE	34	270	661	57	105*-----+		1,127*
NV	6	21	209	6	2	29	273
NH	26	232	312	41	10	18	639
NJ	80	323	1,897	287	nav	nav	2,587*
NM	20	68	632	nav	33-----+		753*
NY	231	712	4,350*	1,200*	1,000*	250*	7,743*
NC	45	362	2,005	225	35	43	2,715
ND	13	75	545	78	42	0	753
OH	122	250	2,523	nav	73*	71*	3,039*
OK	44	191	200-----+		121-----+		556
OR	47	127	1,270	140*	15*	47*	1,646*
PA	223	380	3,317*	nav	376*-----+		4,296*
RI	13	48	379	113	30	54	637
SC	49	39	1,086	nav	111-----+		1,285
SD	21	128	201	104	4*	34*	492*
TN	63	179	1,741	122	20	19	2,144
TX	149	381	2,997*	nav	670-----+		4,197*
UT	11	51	542	35	25*	10*	674*
VT	26	223	nav	nav	64-----+		313*
VA	87	88	1,804-----+		69	70	2,118
WA	49	77	1,970*	236*	30	138	2,500*
WV	25	123	1,370	nav	27	47	1,592*
WI	75	340	1,704	734	389-----+		3,242
WY	8	80	300*	8*	nav	11*	407*

TOTAL 2,980 9,553 65,984* 6,670* 5,675* 1,939* 92,801*
 REPORTED

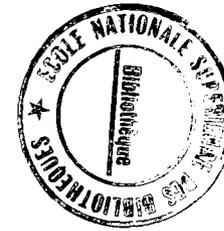
* Estimated

-----+ Reported Together

¹ One system with 44 branches

nav Not Available

NOM	MEMBRES	FONCTIONS	TAILLE	AGE
BALIS (Bay Area Library and Information System)	9 bibliothèques publiques	- prêt entre bibliothèques - références bibliographiques	-2,4 millions d'habitants -5 millions de documents -Californie du Nord	1978
BARC (Bay Area Reference Center)	70 bibliothèques publiques 9 systèmes de bibliothèques publiques 170 bibliothèques spéciales	- référence - prêt entre bibliothèques - dernier recours	- Californie du Nord - 9 millions d'habitants	1967
CIN (Cooperative Information Network)	300 bibliothèques membres : multitype	- référence - prêt entre bibliothèques - formation du personnel	5 comtés	1972
ILLINET (Illinois library and Information Network)	544 bibl. publ. + bibl. spécialisées et scolaires 18 systèmes de bibl. publiques 4 centres de références 2 centres de ressources spéciales	- prêt entre bibliothèques - centre de référence et de recherche - acquisitions	Etat d'Illinois	1965



NOM	MEMBRES	FONCTIONS	TAILLE	AGE
METRO (Metropolitan Reference and Research Library Agency)	Multitype	- référence - recherche - resource	-Ville et Etat de New-York -6 comtés -980 000 utilisateurs -39 millions de documents	1964
NEMYSIS (New-Mexico Information System) AMIGOS	Multitype 22 bibliothèques membres	- prêt entre bibliothèques informatisé	- Etat du Nouveau Mexique	1978 1980
NYSILL (New-York State Interlibrary Loan)	Multitype 9 bibliothèques de recherche 3 bibl. publ. la bibliothèque d'Etat	-Accès à des ressources lors des recherches - Automatisé	- Etat - Utilisateurs de plus de 18 ans	1967
SBARN (South Bay Area)	8 bibliothèques publiques (+ leurs annexes)	- référence/recherche - assistance à d'autres centres de référence	Californie du Sud	1971
W.L.N. (Washington Library Network)	76 membres multitype	-réseau automatisé -prêt entre bibl. -système de référence -syst. de télécom. -bibliographie, acquisition, conversion	Pacifique Nord-Ouest (5 Etats : Washington, Oregon, Alaska, Idaho, Montana)	1967



* 9 5 7 2 8 5 F *